



S3Tec

Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

Comité Syndical

BALAZÉ - 13 décembre 2023

publié le 16/02/2024

Délibérations > p. 2 à 23

Compte-rendu > 24 à 74





COMITÉ SYNDICAL 13 décembre 2023

DELIBERATION N°VF CS01
7.1 Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES – Débat d’orientation budgétaire 2024

La Présidente expose :

Le débat d’orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Il constitue une obligation réglementaire en vertu des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l’examen du budget primitif.

L’examen du rapport d’orientation budgétaire apparaît comme un moment privilégié pour présenter la stratégie financière de la collectivité et définir les priorités du syndicat pour les années à venir, qui se traduiront par des engagements financiers fixés lors du vote du budget primitif.

Le débat d’orientation budgétaire constitue donc la première étape qui permet au comité syndical de faire connaître sa stratégie financière, tout en faisant le point sur sa situation financière.

Par son vote, l’assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l’existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

~~APRES EN AVOIR DELIBERE LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.~~

Présents : 22
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Isabelle DUSSOUS', written over the printed name.

DELIBERATION

Du MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

Date convocation : 05/12/2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le cinq décembre 2023, s'est réuni, le mercredi treize décembre deux mille vingt-trois à 18h30, à Balazé.

Nombre de délégués : 27 **Nombre de délégués présents :** 20 (en début de séance)

Quorum : 14 **Nombre de pouvoirs :** 3

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN), M. Daniel FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE), Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN), M. Christian STEPHAN (MONDEVERT), Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), M. Allain TESSIER (DT PIRE CHANCE), Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE), M. Daniel BALLUAIS (BILLE), M. Serge BOUDET (FOUGERES), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE), M. Gérard BARBEDETTE (POILLEY), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON).13

Délégués suppléants : M. Mickael LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE) remplaçant jusqu'à la question 7 (soit délibération 2) puis M. Fabrice HEULOT (VITRE) à partir de la question 8 (délibération 3) de M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON), Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) de M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Michel RENO (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES), M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) remplaçant de M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE), M. Denis FROMONT (TAILLIS) remplaçant de Mme Marie-Christine HAIGRON (POCE LES BOIS), Mme Marise HUCHET (VAL D IZE) remplaçante de Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE), M. Jean-François BUFFET (LECOUSSE) remplaçant de M. Pascal HERVE (BAZOUGES LA PEROUSE), 7

Pouvoir : Mme Soazig POTTIER (BAIS) donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) donne pouvoir à M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), M. Olivier BARBETTE (MEZIERES SUR COUESNON) donne pouvoir à M. Daniel BALLUAIS (BILLE).

Arrivée en cours de séance : M. Dominique FROC (DT RIVES DU COUESNON) arrivé après la question 5 (avant délibération 1), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (DT NOYAL SUR VILAINE) arrivée pendant la question 6 (délibération 1), M. Fabrice HEULOT (DS Vitre) arrivé pendant la question 6 (délibération 1) mais à son arrivée n'a plus de DT à remplacer)

Départ en cours de séance : M. Mickael LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE) parti après la question 7.

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : Mme Soazig POTTIER (DT BAIS), M. Daniel TESSIER (DT DOMALAIN), Mme Marie-Christine MORICE (DT ETRELLES), M. Roland LE DROFF (DT GENNES SUR SEICHE), Mme Christine HAIGRON (DT POCE LES BOIS), M. Jean-Yves BOURCIER (DT PRINCE), Mme Marie-Cécile TARRIOL (DT VITRE), M. Pascal HERVE (DT BAZOUGES LA PEROUSE), Mme Mélanie MONTEBAULT (DT LES PORTES DU COGLAIS), M. Olivier BARBETTE (DT MEZIERES SUR COUESNON).

Secrétaire de séance : M. Allain TESSIER (DT PIRE CHANCE)



COMITÉ SYNDICAL 13 décembre 2023

DELIBERATION N°VF CS02
 7.3 Emprunt

OBJET : FINANCES – Réalisation d’un emprunt pour le financement du quai de transfert

La Présidente expose :

Vu la délibération n°4 du Comité Syndical du 8 Février 2023 validant les modifications apportées aux autorisations de programme dont le Quai de transfert,
 Vu la délibération n°5 du Comité Syndical du 8 Février 2023 validant le budget primitif 2023,
 Vu la délibération n°2 du Comité Syndical du 4 Juillet 2023 validant le marché de travaux pour la réalisation d’un quai de transfert,

Dans le cadre de la construction du quai de transfert, le Syndicat a sollicité plusieurs établissements bancaires afin d’obtenir leurs offres de prêt pour son financement :

- Souscription d’un emprunt à hauteur de 1 800 000€,

Plan de financement prévisionnel du projet :

Emplois	Montant TTC	Ressources	Montant TTC
Terrain	€	Autofinancement	215 069 €
Acquisition du bâtiment	€	FCTVA	395 416 €
Construction / Travaux	2 159 182 €	Subventions Département	€
Matériel roulant	€	Subventions Région	0 €
Etudes (MOA/MOE)	251 304 €	Subventions Etat / Europe	€
Autres	€	Autres subventions	0 €
		Besoin d'emprunt (*)	1 800 000 €
Coût total du projet	2 410 485 €	Total des ressources	2 410 485 €

AU VU DE L'EXAMEN DES PROPOSITIONS FAITES PAR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES, LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR L'OFFRE RETENUE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, l'unanimité des membres présents,
Décide d'accepter l'offre de LA BANQUE POSTALE et décide en conséquence :

- D'autoriser La Présidente à réaliser auprès de la BANQUE POSTALE un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant en Euros	1 800 000€
Objet	Investissement Quai de Transfert
Durée	10 ans
Taux	Taux fixe de 3.49%
Périodicité	mensuelle
Amortissement	Amortissement capital constant
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Commission d'engagement	0.05% du montant du contrat de prêt
Délai de déblocage	Jusqu'au 13 février 2024
Remboursement anticipé	Selon les conditions générales en vigueur

- D'autoriser la Présidente à signer le contrat de prêt ainsi que tout document s'y rapportant.

Présents : 22
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



S3Tec

La Présidente,
Isabelle DUSSOUS



Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 035-200084945-20231213-VF_CS02_DEC23-DE

DELIBERATION

Du MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

Date convocation : 05/12/2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le cinq décembre 2023, s'est réuni, le mercredi treize décembre deux mille vingt-trois à 18h30, à Balazé.

Nombre de délégués : 27 **Nombre de délégués présents :** 20 (en début de séance)
Quorum : 14 **Nombre de pouvoirs :** 3

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN), M. Daniel FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE), Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN), M. Christian STEPHAN (MONDEVERT), Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), M. Allain TESSIER (DT PIRE CHANCE), Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE), M. Daniel BALLUAIS (BILLE), M. Serge BOUDET (FOUGERES), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE), M. Gérard BARBEDETTE (POILLEY), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON).13

Délégués suppléants : M. Mickael LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE) remplaçant jusqu'à la question 7 (soit délibération 2) puis M. Fabrice HEULOT (VITRE) à partir de la question 8 (délibération 3) de M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON), Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) de M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Michel RENO (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES), M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) remplaçant de M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE), M. Denis FROMONT (TAILLIS) remplaçant de Mme Marie-Christine HAIGRON (POCE LES BOIS), Mme Marise HUCHET (VAL D IZE) remplaçante de Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE), M. Jean-François BUFFET (LECOUSSE) remplaçant de M. Pascal HERVE (BAZOUGES LA PEROUSE), 7

Pouvoir : Mme Soazig POTTIER (BAIS) donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) donne pouvoir à M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), M. Olivier BARBETTE (MEZIERES SUR COUESNON) donne pouvoir à M. Daniel BALLUAIS (BILLE).

Arrivée en cours de séance : M. Dominique FROC (DT RIVES DU COUESNON) arrivé après la question 5 (avant délibération 1), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (DT NOYAL SUR VILAINE) arrivée pendant la question 6 (délibération 1), M. Fabrice HEULOT (DS Vitre arrivé pendant la question 6 (délibération 1 mais à son arrivée n'a plus de DT a remplacer)

Départ en cours de séance : M. Mickael LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE) parti après la question 7.

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : Mme Soazig POTTIER (DT BAIS), M. Daniel TESSIER (DT DOMALAIN), Mme Marie-Christine MORICE (DT ETRELLES), M. Roland LE DROFF (DT GENNES SUR SEICHE, Mme Christine HAIGRON (DT POCE LES BOIS), M. Jean-Yves BOURCIER (DT PRINCE), Mme Marie-Cécile TARRIOL (DT VITRE), M. Pascal HERVE (DT BAZOUGES LA PEROUSE), Mme Mélanie MONTEBAULT (DT LES PORTES DU COGLAIS), M. Olivier BARBETTE (DT MEZIERES SUR COUESNON).

Secrétaire de séance : M. Allain TESSIER (DT PIRE CHANCE)



COMITÉ SYNDICAL 13 décembre 2023

DELIBERATION N°VF CS03
7.1 Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES – Décision modificative n°5

La Présidente expose :

Vu le budget primitif 2023 voté par délibération N°5 du Comité Syndical en date du 8 Février 2023 ;
Des dépenses d'investissement initialement prévus au chapitre 23, sont à intégrer au chapitre 21.
Par conséquent, il convient d'ajuster les crédits des chapitres en conséquence.

De même, afin de procéder au remboursement de l'avance aux sociétés en charge des travaux du quai de transfert dès lors que les prestations exécutées au titre du marché atteignent 65% du montant des travaux, il convient de prévoir les crédits au chapitre 23.

Il est proposé d'établir une décision modificative au budget primitif comme suit :

Investissement

Dépense d'investissement

21- Immobilisations corporelles

2128- Autres agencements et aménagements	+ 12 000 €
2158- Autres installations, matériels et outillages techniques	+ 10 000 €
21735- Autres installations, matériels et outillages techniques reçues au titre d'une mise à disposition	+ 9 000 €

23- Immobilisations en cours

2317- Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	- 31 000 €
----------------------------------------------------------------	------------

041- Opérations patrimoniales

2317- Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	+ 51 100 €
----------------------------------------------------------------	------------

Recette d'investissement

041- Opérations patrimoniales

238- Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 51 100 €
------------------------------------------------------------------	------------

LA PRÉSIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LA DECISION MODIFICATIVE N°5 PROPOSÉE.

Au vu des éléments présentés,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

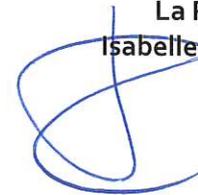
- D'adopter la décision modificative n°5 telle que présentée
- D'Autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 22
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 035-200084945-20231213-DM5_BIS-BF



COMITÉ SYNDICAL 13 décembre 2023

DELIBERATION N°VF CS04

1.4 Autre type de contrat

OBJET : FILIERES – Renouvellement des contrats de rachat et recyclage des matières triées par S3T'ec

La Présidente expose :

Dans le cadre de ses missions, S3T'ec est en charge du recyclage des matières issus du tri des collectes sélective, et des déchèteries.

Certains contrats de recyclage arrivent à échéance en fin d'année 2023 (en lien avec la fin du contrat CITEO).

Un renouvellement des contrats est nécessaire pour les matériaux ci-dessous :

- Emballages ménagers en Acier,
- Emballages ménagers en Aluminium,
- Emballages ménagers en plastiques (dont ECT),
- Papiers déclassés, dits « Gros de magasin »,
- Papiers et Journaux, revues, magazines ;
- Cartons et cartonnettes,
- Emballages Liquides Alimentaires (TETRA)
- Emballages ménagers en Verre

Pour les emballages Liquides Alimentaires (TETRA) et les emballages ménagers en Verre, les contrats étant liés au contrat de soutien à la mise en place de la collecte sélective, les SMICTOMs restent signataires des contrats de reprise associés.

Ces contrats prévoient :

- Le transport des matériaux depuis les centres du tri jusqu'aux unités de recyclage proposées par le titulaire ;
- Le recyclage effectif des matériaux conformément à la réglementation en vigueur ;
- Les modalités de traçabilité et de respect des exigences de l'Eco-Organisme CITEO.
- Les prix proposés et formules de rachat des matières :
 - o Le prix « plancher » proposé ;
 - o La formule de révision mensuelle ;
 - o Les références exactes du ou des indices de révision, et leur valeur connue au 1er novembre 2022 (valeurs « zéro ») ;
 - o Le prix de base, valeur novembre 2023 ;
 - o Les modalités de réfaction appliquée au prix de rachat en cas de reprise de lot non conforme ;
 - o Une évolution rétrospective des prix de reprise proposés (prix et tableaux récapitulatif des indices) sur les 12 derniers mois.

AU REGARD DES OFFRES RECUES, LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A DEBATTRE SUR LES CONDITIONS PROPOSEES PAR LES DIFFERENTS CANDIDATS ET A SE PRONONCER SUR LES OFFRES A RETENIR POUR LES 3 ANNEES A VENIR.

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- DE RETENIR les offres suivantes :

- **L'offre de la société « SUEZ »** pour les Emballages ménagers en Acier,
- **L'offre de la société « SUEZ »** pour les Emballages ménagers en Aluminium,
- **L'offre de la société « PAPREC »** pour les Emballages ménagers en plastiques (dont ECT),
- **L'offre de la société « SUEZ »** pour les Papiers déclassés, dits « Gros de magasin »,
- **L'offre de la société « NORSKE »** pour les Papiers et Journaux, revues, magazines ;
- **L'offre de la société « SUEZ »** pour les Cartons et cartonnettes,

- D'AUTORISER la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant, avec :

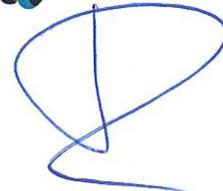
- **La société « SUEZ »** pour les Emballages ménagers en Acier, pour une durée de trois ans,
- **La société « SUEZ »** pour les Emballages ménagers en Aluminium, pour une durée de trois ans,
- **La société « PAPREC »** pour les Emballages ménagers en plastiques (dont ECT), pour une durée de trois ans,
- **La société « SUEZ »** pour les Papiers déclassés, dits « Gros de magasin », pour une durée de trois ans,
- **La société « NORSKE »** pour les Papiers et Journaux, revues, magazines, pour une durée de 5 ans,
- **La société « SUEZ »** pour les Cartons et cartonnettes, pour une durée de trois ans.

Présents : 22
Pouvoir : 3
Abstention : 1
Nombre de votants : 24
Nombre de voix pour : 24
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
La Présidente,
Isabelle DUSSOUS**



S3Tec



Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 035-200084945-20231213-VF_CS04_DEC23-DE

DELIBERATION

Du MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

Date convocation : 05/12/2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le cinq décembre 2023, s'est réuni, le mercredi treize décembre deux mille vingt-trois à 18h30, à Balazé.

Nombre de délégués : 27 **Nombre de délégués présents :** 20 (en début de séance)

Quorum : 14 **Nombre de pouvoirs :** 3

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN), M. Daniel FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE), Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN), M. Christian STEPHAN (MONDEVERT), Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), M. Allain TESSIER (DT PIRE CHANCE), Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE), M. Daniel BALLUAIS (BILLE), M. Serge BOUDET (FOUGERES), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE), M. Gérard BARBEDETTE (POILLEY), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON).13

Délégués suppléants : M. Mickael LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE) remplaçant jusqu'à la question 7 (soit délibération 2) puis M. Fabrice HEULOT (VITRE) à partir de la question 8 (délibération 3) de M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON), Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) de M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES), M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) remplaçant de M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE), M. Denis FROMONT (TAILLIS) remplaçant de Mme Marie-Christine HAIGRON (POCE LES BOIS), Mme Marise HUCHET (VAL D IZE) remplaçante de Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE), M. Jean-François BUFFET (LECOUSSE) remplaçant de M. Pascal HERVE (BAZOUGES LA PEROUSE), 7

Pouvoir : Mme Soazig POTTIER (BAIS) donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) donne pouvoir à M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), M. Olivier BARBETTE (MEZIERES SUR COUESNON) donne pouvoir à M. Daniel BALLUAIS (BILLE).

Arrivée en cours de séance : M. Dominique FROC (DT RIVES DU COUESNON) arrivé après la question 5 (avant délibération 1), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (DT NOYAL SUR VILAINE) arrivée pendant la question 6 (délibération 1), M. Fabrice HEULOT (DS Vitre) arrivé pendant la question 6 (délibération 1 mais à son arrivée n'a plus de DT a remplacer)

Départ en cours de séance : M. Mickael LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE) parti après la question 7.

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : Mme Soazig POTTIER (DT BAIS), M. Daniel TESSIER (DT DOMALAIN), Mme Marie-Christine MORICE (DT ETRELLES), M. Roland LE DROFF (DT GENNES SUR SEICHE), Mme Christine HAIGRON (DT POCE LES BOIS), M. Jean-Yves BOURCIER (DT PRINCE), Mme Marie-Cécile TARRIOL (DT VITRE), M. Pascal HERVE (DT BAZOUGES LA PEROUSE), Mme Mélanie MONTEBAULT (DT LES PORTES DU COGLAIS), M. Olivier BARBETTE (DT MEZIERES SUR COUESNON).

Secrétaire de séance : M. Allain TESSIER (DT PIRE CHANCE)



COMITÉ SYNDICAL 13 décembre 2023

DELIBERATION N°VF CS05
1.1 Marchés Publics

OBJET : RENOUELEMENT DU CVED – Marché pour une assistance technique, financière et juridique pour l'étude et la passation d'un contrat de traitement des déchets ménagers et assimilés du syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés Vitré-Fougères – avenant 3 au lot 1 et avenant 2 au lot 2

La Présidente expose :

Le syndicat a signé en 2020, un contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage technique, financière et juridique pour l'étude et la passation de son prochain marché d'exploitation et de renouvellement de son CVED.

Les cabinets d'études retenus en 2020, et toujours en mission à ce jour sont : SAGE pour le Lot 1, EARTH AVOCATS pour le Lot 2.

Leurs missions se décomposent comme suit :

LOT 1 Assistance technique et financière

- Tranche ferme : assistance pour la consolidation de l'Environnement technico-économique du contrat ; Assistance pour l'étude et la définition de la nature du contrat et du périmètre du marché ;
- Tranche conditionnelle 1 : Assistance pour la préparation et la procédure de consultation publique ;
- Tranche conditionnelle 2 : Assistance pour la constitution de dossiers de réponse à l'appel à projet CSR de l'ADEME 2021

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 130 750 €
- Montant TTC : 156 900 €

LOT 2 Assistance juridique

- Tranche ferme : assistance pour l'étude et la définition de la nature du contrat et du périmètre du marché ;
- Tranche conditionnelle 1 : Assistance pour la préparation et la procédure de consultation publique ;

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 37 000 € HT
- Montant TTC : 44 400 € TTC

Au cours de la procédure de passation de la future DSP d'exploitation et renouvellement du CVED, il est apparu que des ajustements devaient être faits pour prendre en compte les évolutions proposées par les candidats. (en annexe de l'ordre du jour page 19)

Le syndicat S3t'ec a donc sollicité les deux Assistants dans le cadre de travaux complémentaires en lien avec ces évolutions :

Pour le LOT 1 : Assistance technique et financière

Missions complémentaires sollicitées :

- La rédaction d'un rapport à présenter au Directeur Départemental des Finances Publiques en vue de solliciter une dérogation à la durée maximale de 20 ans prévue par les textes réglementaires pour une concession. La durée serait portée à 25 ans. Le rapport doit présenter les justifications techniques, économiques et juridiques de la demande de dérogation. Le temps à y consacrer est de 2,5 jours pour un montant de 2 400 €HT.
- La présence de Finance Consult pour le 3ème de tour de négociation prévu avec les deux candidats. Seuls deux tours de négociation étaient prévus pour l'AMO Financier. Le temps à y consacrer est de 2 jours pour un montant de 2 000 €HT.

Ces prestations n'étaient pas prévues initialement au marché.

Montant de l'avenant 3 proposé : (joint à l'ordre du jour page 21)

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 4 400 €
- Montant TTC : 5 280 €
- % d'écart introduit par l'avenant 3 : 3.4%

Rappel montant marché lot 1 avec avenants n° 1 et 2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 152 625 €
- Montant TTC : 183 150 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 157 025 €
- Montant TTC : 188 430 €
- % d'écart introduit par l'ensemble des avenants : 20,1%

Pour le lot 2 : Assistance juridique

Missions complémentaires sollicitées :

- Etude et élaboration des aspects juridiques du dossier de demande de prolongation de la durée de la DSP à 26 ans auprès de la préfecture et de la DRFIP ;
- Préparation et participation à une audition non prévue des candidats du 25 octobre 2023 ;
- Etude des conditions d'un éventuel octroi de subventions/dotations qui pourraient être versées par des acteurs publics locaux au S3T'ec pour le financement du projet ;
- Etude de la légalité d'appels de flux de la section investissement des budgets des deux SMICTOM adhérents vers la section investissement du budget du S3T'ec ;
- Ensemble des recherches, analyses, entretiens téléphoniques et réunions de travail internes nécessaires à la production des prestations susvisées.

Montant de l'avenant 2 proposé : (joint à l'ordre du jour page 25)

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 10 000 €
- Montant TTC : 12 000 €
- % d'écart introduit par l'avenant 2 : 27,03 %...

- Rappel montant de l'avenant 1 :
- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 5 000 €
- Montant TTC : 6 000 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 13,51 %.

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 52 000 €
- Montant TTC : 62 400 €
- % d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : 40,54 %...

AU DES ELEMENTS PRESENTES, LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LES PROPOSITIONS D'AVENANT 3 DU LOT 1 ET D'AVENANT 2 DU LOT 2.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ADOPTER**
 - l'avenant 3 du lot 1 avec SAGE tel que présenté
 - l'avenant 2 du lot 2 avec EARTH AVOCATS tel que présenté
- **D'AUTORISER la Présidente, ou son représentant,**
 - à signer et notifier l'avenant 3 du lot 1 avec SAGE, ainsi que tout document s'y rapportant,
 - à signer et notifier l'avenant 2 du lot 2 avec EARTH AVOCATS, ainsi que tout document s'y rapportant,

Présents : 22
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,


S3Tec
La Présidente,
Isabelle DUSSOUS



COMITÉ SYNDICAL 13 décembre 2023

DELIBERATION N°VF CS06
3.5 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Convention de mise à disposition signée avec le SMICTOM SUD EST 35 : avenant n°2

La Présidente expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

La compétence « traitement » étant exercée auparavant au sein des SMICTOM, les agents qui travaillent pour le Syndicat de traitement sont mis à disposition par les SMICTOM au prorata des heures réellement affectées à la compétence « traitement », et ce depuis le 1er janvier 2019. (Cf délibération n°7 du 26 janvier 2022)

Vu la convention de mise à disposition signée avec le SMICTOM Sud Est 35 pour la mise à disposition des agents pour la période 2023-2025 portant sur les postes suivant et l'avenant intervenu depuis :

Poste	Grade	Durée
Responsable Finances-AG-RH	Attaché	8h30 semaine
Chargée de communication	Rédactrice principale de 1 ^{ère} classe	17h30 semaine
Assistante Finances RH	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	24h30 semaine
Assistante Administration Générale	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	17h30 semaine

Vu la demande formulée par le Syndicat des Eaux des portes de bretagne sur un temps de mise à disposition supplémentaire de la Chargée de communication et l'accord de l'agent, il est proposé de diminuer le temps agent mis à disposition d'S3T'EC comme suit :

Poste	Grade	Durée
Chargée de communication	Rédactrice principale de 1 ^{ère} classe	14h semaine

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR L'AVENANT 2 A INTERVENIR A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SIGNEE AVEC LE SMICTOM SUD EST 35. (JOINT A L'ORDRE DU JOUR)

Au vu des éléments présentés,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le projet d'avenant 2 tel que présenté,
- CHARGE la Présidente de l'exécution de la présente délibération,
- AUTORISE la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant 2 à la convention de mise à disposition des agents à intervenir avec le SMICTOM SUD EST 35, ainsi que tout document s'y rapportant,

Présents : 22
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 035-200084945-20231213-VF_CS06_DEC23-DE

ORDRE DU JOUR

A – ADMINISTRATION

Question 1 - Désignation du secrétaire de séance

En attendant l'arrivée de la Présidente, M. BOUDET Serge (Vice-Président et DT FOUGERES) procède en premier lieu à la désignation d'un secrétaire de séance.

M. Allain TESSIER, Délégué titulaire de PIRE/CHANCE, est nommé secrétaire de séance.

Question 2 - Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 08 novembre 2023

Le Vice-Président soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du 08 novembre 2023 visé par le secrétaire de séance, transmis par courrier.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance.

Question 3 - Compte-rendu des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 08 novembre 2023.

A son arrivée, La Présidente expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 1 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative à l'élection du Président du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 3 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative aux délégations du Comité syndical au Président ;

Considérant que, dans ce cadre, la Présidente rend compte des décisions qu'elle prend par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant :

Date	N°	Pôle	Numéro devis/contrat	Objet de la délibération - Année 2023	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT
03/10/2023	VF D95 2023	Centre de Valorisation Matière	n°619	Forfait création de branchement assainissement dans le cadre de la construction du centre de Transfert à Javené	VILLE DE FOUGERES	1 917,00 €
09/10/2023	VF D96 2023	Centre de Valorisation Matière	BM23-10-D467A	Mise en conformité électrique de la chaîne de tri du centre de valorisation matière à Vitré	SBMENERGIE	2 700,00 €
09/10/2023	VF D97 2023	Filières	20231009NC	Reprise du plastiques issus des déchèteries dans le cadre de l'expérimentation du tri des plastiques rigides	VALORPLAST	3 800,00 €
17/10/2023	VF D98 2023	Biodéchets	23VF37	Expérimentation pour la valorisation des biodéchets sur 2 quartiers sur Noyal sur Vilaine à compter du 01/09/2023	CMV SAS	240,00 €
18/10/2023	VF D99 2023	Quai de transfert	CHE0504	Branchement neuf eau potable, raccordement poteau incendie et fourniture, pose compteur RIA dans le cadre de la construction d'un centre de transfert à Javené	STGS	2 826,00 €
18/10/2023	VF D100 2023	Centre de Valorisation Matière	DE04555	Intervention sur la presse à balle au centre de valorisation matière à Vitré	LA MECANIQUE ET SES APPLICATIONS	2 476,00 €
19/10/2023	VF D101 2023	Centre de Valorisation Matière	DE04466	Remplacement distributeur hydraulique press	LA MECANIQUE ET SES APPLICATIONS	750,00 €
19/10/2023	VF D102 2023	Centre de Valorisation Matière	DE04465	Réparation de la presse à balle	LA MECANIQUE ET SES APPLICATIONS	35 476,00 €
24/10/2023	VF D103 2023	Communication	2023-29	Achat de chaussures de sécurité	ESPACE EMERAUDE	67,00 €
30/10/2023	VF D104 2023	Communication	BR23257	Refonte, pose, dépose du panneau sur le centre de transfert et valorisation matière à Vitré (variante)	NORD SUD	1 715,00 €
31/10/2023	VF D105 2023	Révertec	2310312N	Recherche de fuite sur le réseau de chauffage	HELIOTRACE	2 495,00 €
31/10/2023	VF D106 2023	Déchèteries		Reprise du plastiques issus des déchèteries dans le cadre du tri des plastiques rigides du 01/11/2023 au 31/12/2024	VALORPLAST	0,00 €
06/11/2023	VF D107 2023	Déchèteries	1456	Caractérisation de bennes de 2 déchèteries	ALTERNATRI 53	1 583,00 €
06/11/2023	VF D108 2023	Centre de Valorisation Matière	du 27/10/2023	Remise en état avec option d'une porte du Centre de transfert et valorisation matière de Vitré	ABF 35	2 100,00 €
06/11/2023	VF D109 2023	Révertec	du 06/11/2023	Intervention sur une fuite du réseau en novembre 2023	SADE	20 000,00 €
15/11/2023	VF D110 2023	Communication	20231040483	Enrouleur "territoire" avec impression	ID PUB	120,00 €
15/11/2023	VF D111 2023	Communication	15/11/2023	Abonnement Le Moniteur en version numérique 2024-2025	LE MONITEUR	1 145,00 €

M. CAILLEAU constate que des dépenses importantes ont été engagées sur la presse à balle de l'ancien centre de tri de Vitré.

Question 4 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 8 novembre 2023.

La Présidente expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 2 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative à l'élection du Bureau syndical du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 5 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative aux délégations du Comité syndical au Bureau syndical ;

Considérant que, dans ce cadre, la Présidente rend compte des décisions prises par le Bureau Syndical par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant ;

Le Comité Syndical est invité à prendre acte du compte-rendu exposé ci-après :

Date	N°	Pôle	Numéro devis/contrat	Objet de la délibération - Année 2023	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT
11/10/2023	VF B07 OCT2023	Déchèteries	23VF32	Marché de valorisation de déchets inertes issus des déchèteries : attribution des lots 1 et 2	Lot 01 : PIGEON CARRIERES Lot 02 : PIGEON CARRIERES	55 850,00 €
	VF B08 OCT2023	Ressources Humaines		Contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 35 : attribution	CABINET RELYENS ET COMPAGNIE CNP	8 000,00 €

Question 5 – Désignation des noms des représentants à la CCSPL

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, pour tout service qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics ;

Considérant que la Commission est présidée par le Président de l'organe délibérant ou son représentant légal, et est composée de : membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante ;

La Commission examine chaque année sur le rapport de son président le rapport établi par le délégataire du service public. Elle est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, ou de projet de partenariat.

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

Considérant qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant que pourront participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence ;

Le Comité Syndical de S3T'ec, en séance du 01/12/2021, et par délibération n°1, a désigné les membres de la Commission de Consultation des Services Publics Locaux :

<u>MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</u>	<u>ASSOCIATIONS LOCALES</u>
Serge BOUDET	ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS DE VITRE
Claude CAILLEAU	EAUX ET RIVIERES
Henri AVRIL	VITRE TUVALU
Roland LE DROFF	JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE
Marielle MURET-BAUDOIN	CHAMBRE DE COMMERCE DE FOUGERES
Christian STEPHAN	REEPF

Pour compléter cette délibération n°1 du 01/12/2021, le Comité syndical est invité à désigner nominativement les membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public, et Membres titulaires de la CCSPL de S3T'ec :

<u>MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</u>	<u>MEMBRES ASSOCIATIONS LOCALES</u>
Serge BOUDET	Marcel LACOUR ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS DE VITRE
Claude CAILLEAU	Mme / M EAUX ET RIVIERES
Henri AVRIL	Vincent BARRAIS VITRE TUVALU
Roland LE DROFF	M Aurélien LOICHON JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE
Marielle MURET-BAUDOIN	Didier SAVATTE CHAMBRE DE COMMERCE DE FOUGERES
Christian STEPHAN	Théodore CABIROL REEPF

Membres suppléants de la CCSPL de S3T'ec :

<u>MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</u>	<u>MEMBRES ASSOCIATIONS LOCALES</u>
Daniel BALLUAIS (DT Billé)	Hervé LEUTELLIER ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS DE VITRE
Allain TESSIER (DT Piré Chancé)	Mme / M EAUX ET RIVIERES
Mélanie MONTEBAULT (DT Portes du Coglais)	Jacques LE LETTY VITRE TUVALU
Daniel FEVRIER (DT La Guerche de Bretagne),	M. Maxime BETIN JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE
Daniel TESSIER (DT Domalain),	Jean-Louis TURMEL CHAMBRE DE COMMERCE DE FOUGERES
Danielle RESONET (DT Landavran).	Jordan HUBERT REEPF

L'association de la Jeune Chambre Economique a transmis le nom d'un titulaire et d'un suppléant. Toutefois, n'ayant pas reçu la réponse de l'association Eaux et Rivières, la question est reportée au prochain comité.

B – FINANCES

Question 6 – Débat d'orientation budgétaire 2024

La Présidente expose :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Il constitue une obligation réglementaire en vertu des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

L'examen du rapport d'orientation budgétaire apparaît comme un moment privilégié pour présenter la stratégie financière de la collectivité et définir les priorités du syndicat pour les années à venir, qui se traduiront par des engagements financiers fixés lors du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire constitue donc la première étape qui permet au comité syndical de faire connaître sa stratégie financière, tout en faisant le point sur sa situation financière.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.



Bilan tonnages de déchets valorisés :

	Projection fin 2023	réel 2022	proj 2023 vs 2022
OMr	28 331	31 228	-9%
dont SMICTOM SUD EST 35	16 183	17 253	-6%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	12 148	13 975	-13%
Biodéchets	4	0	
dont SMICTOM SUD EST 35	4		
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	0		
Emballages	8 308	6 784	22%
dont SMICTOM SUD EST 35	5 390	4 598	17%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	2 918	2 186	33%
dont Refus de tri	2 082	1 750	19%
dont SMICTOM SUD EST 35	1 202	1 241	-3%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	881	516	71%
Papiers	2 959	3 325	-11%
dont SMICTOM SUD EST 35	1 737	1 972	-12%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	1 222	1 353	-10%
Verre	9 895	9 777	1%
dont SMICTOM SUD EST 35	6 148	5 987	3%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	3 746	3 790	-1%

2

M. BESNIER rappelle que les chiffres sont basés sur les estimations des derniers mois. Le Bilan qui vous sera présenté en janvier 2024 sera beaucoup plus précis.

M. BESNIER indique que S3T'ec est globalement dans les prévisions, voire au-delà :

- On continue de réduire le tonnage de production des ordures ménagères et c'est une bonne nouvelle , notamment grâce à la mise en place de la redevance incitative sur le SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES.
- Pour les biodéchets, c'est une filière qui a été créée cette année avec la mise en place d'expérimentations sur le territoire du SMICTOM DU SUD EST 35. S3T'ec a la charge du traitement.
- Pour les emballages, grâce aux extensions de consigne de tri, les tonnages recyclés augmentent.

Le point négatif ce sont les refus de tri qui augmentent aussi : en cause les extensions de consignes de tri, la conséquence de la mise en place de la tarification incitative sur tout le territoire.

Le papier est en baisse : c'est conjoncturel.

Le verre est sur une constante.



Bilan tonnages de déchets valorisés :

	Projection fin 2023	réel 2022	proj 2023 VS 2022
Cartons	2 717	2 789	-3%
dont SMICTOM SUD EST 35	1 494	1 580	-5%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	1 224	1 209	1%
Tout-Venants	14 513	14 290	2%
dont SMICTOM SUD EST 35	7 146	7498	-5%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	7 176	6 792	6%
dont refus plâtres SUD EST 35	191		#DIV/0!
Bois	8 063	8 088	0%
dont SMICTOM SUD EST 35	2 939	2 753	7%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	5 123	5 335	-4%
Gravats	16 661	16 544	1%
dont SMICTOM SUD EST 35	10 723	10 952	-2%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	5 939	5 592	6%
Gravats Valorisés SMICTOM FOUGERES			
Déchets verts	10 835	9 332	16%
dont SMICTOM SUD EST 35	1 404	1 354	4%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	9 430	7 978	18%
Ferrailles	4 559		
dont SMICTOM SUD EST 35	2 917		
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	1 642		



Pour les tonnages de déchèterie traités, sur le carton, les tonnages sont en stagnation. Pourtant M. BESNIER constate qu'il y a beaucoup de livraison de colis. Est-ce que certains cartons passeraient en emballages ?

M CARRE (DT BOISTRUDAN) fait remarquer que Noël n'est pas encore passé.

M. PAIN (DS MARPIRE) constate que des usagers cassent les cartons bruns pour les déposer dans la borne Emballages au lieu d'aller en déchèterie. M. LEFEUVRE (DT BREAL SOUS VITRE) fait part que les usagers ne veulent pas aller en déchèterie uniquement pour des cartons.

M. BESNIER indique que c'est toujours mieux de déposer le carton brun en déchèterie car cela coûte moins cher, et cela gêne moins sur la chaîne du tri du Centre de Tri.

Concernant les déchets Tout venant, gravats, bois, ferraille, les tonnages sont en stagnation.

Pour les déchets verts, il y a une augmentation du tonnage, mais notamment dû à la météo. Par ailleurs, M. BESNIER ajoute que 8000 tonnes de déchets verts sont traitées par le SMICTOM SUD EST 35 dans le cadre de la délégation de service public mise en place (concession de broyage de déchets verts). Cette DSP broyage se termine en 2025.



Bilan tonnages de déchets valorisés :

	Projection fin 2023	réel 2022	proj 2023 VS 2022
Plâtres	203	351	-42%
dont SMICTOM SUD EST 35	203	351	-42%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	0	0	
Plastiques rigides et souples	68	0	
dont SMICTOM SUD EST 35	38	0	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	29	0	
Souches	159	104	53%
dont SMICTOM SUD EST 35	159	104	53%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	0	0	
Batteries	43		
dont SMICTOM SUD EST 35	30		
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	13		
Huiles minérales	37		
dont SMICTOM SUD EST 35			
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	37		
Déchets Dangereux Ménagers	254	241	5%
dont SMICTOM SUD EST 35	143	140	2%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	111	101	10%
Amiante	123	36	242%
dont SMICTOM SUD EST 35	55	0	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	68	36	90%
Huiles végétales	14		
dont SMICTOM SUD EST 35	14		
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES			



M. BESNIER passe en revue les micros filières :

* plâtre : baisse du tonnage, mais la qualité de tri est meilleure ; moins d'erreur.

*Plastiques rigides : nouvelle filière disposée sur deux déchèteries jusqu'à ce jour. Cette filière vient d'équiper d'une benne plastiques rigides 10 déchèteries sur les 22 au total. On espère accueillir en 2024 entre 400 et 450 tonnes. Ce seront des tonnages qui n'iront plus en enfouissement.

En conclusion, sur 100 000 tonnes collectés, 80% ont été valorisés. Les 20% qui vont à l'enfouissement sont principalement les « Tout venant de déchèteries », le surplus d'OMr et les refus de tri.

M. LEFEUVRE (DT BREAL SOUS VITRE) avec les bennes plastiques, on devrait avoir moins de tout venant ?

Mme DUSSOUS répond que c'est surtout en termes de volume, car cela ne pèse rien.

Pour M. LEFEUVRE, la filière plastique mise en place fonctionne plutôt bien actuellement : 68 tonnes sur deux déchèteries.

M. BESNIER propose d'organiser un comité syndical sur site au cours du 1^{er} trimestre 2024.

En outre, Il souligne qu'il commence à avoir des partenariats avec VALORSPLAST pour que le PVC que l'on récupère soit apporté dans une usine de recyclage à BAIS.

Mme DUSSOUS laisse la parole à Mme MERHAND pour la présentation du dossier financier.

Dossier Financier



13/12/23

Partenariat DGFIP



05/12/23

Mme MERHAND présente d'abord l'analyse rétrospective réalisée par la DRFIP à l'automne.



Partenariat DGFIP

Réalisation d'une étude prospective afin de mesurer l'impact du projet de renouvellement de l'outil de valorisation énergétique des déchets ménagers porté par S3T'EC

Période analysée : 2024-2030

Planning :

Lancement de la démarche : été 2023

Réalisation de l'analyse rétrospective : Sept 2023

Réalisation de l'analyse prospective : Oct 2023-Janv 2024

ROB
Page 17

7



Synthèse de l'analyse rétrospective

- Les produits, composés en grande partie par des participations des deux SMICTOM, progressent à un rythme très important, nettement supérieur à celui des charges ce qui entraîne une amélioration du niveau de l'autofinancement.
- L'investissement est très important en 2020 et l'établissement mobilise un emprunt de 4 341 k€ au cours de cet exercice (dont 701 k€ au titre d'un emprunt relais FCTVA) ce qui fait progresser l'annuité de la dette au cours des exercices suivants ; l'investissement est plus modéré au cours des exercices suivants et le S3TEC ne recoure pas à l'emprunt.
- La CAF, en progression, est largement suffisante pour couvrir le remboursement de la dette. La CAF nette des remboursements de la dette se situe à l'équivalent de 8 % des produits en 2022 et permet un autofinancement conséquent des dépenses d'équipement.
- Le fonds de roulement (les réserves) progresse et représente 174 jours de charges en 2022 (60 jours requis pour le seuil de sécurité minimal). La trésorerie est importante sur l'ensemble de la période.
- L'endettement financier est en progression en 2022, cependant le ratio « encours de la dette/CAF » se situe à un niveau limité. Il est à 2,9 années en 2022, largement en-dessous du premier seuil d'alerte de 8 années

ROB
Page 17

8



Situation financière



2019-2022



13/12/2023



Les résultats depuis la création du Syndicat

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Fonds de roulement en début d'exercice	0	608 005	1 540 788	2 030 877
Résultat de l'exercice	608 004	932 784	490 089	1 316 046
Fonds de roulement en fin d'exercice	608 005	1 540 788	2 030 877	3 346 923

Le Fonds de roulement progresse sur les quatre exercices.



Les soldes intermédiaires de gestion

Chaîne de l'épargne

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Produits de fonctionnement	6 980 066	7 304 634	7 467 282	8 390 000
Charges de gestion	6 394 248	6 911 365	6 872 734	7 366 610
Epargne de gestion	585 818	393 269	594 548	1 023 390
(-) Intérêts d'emprunts	5 313	6 385	18 643	36 614
Epargne brute	580 505	386 884	575 905	986 776
Taux d'épargne brute	8%	5%	8%	12%
(-) Remboursement du capital	111 111	212 222	270 445	855 888
Epargne nette	469 394	174 662	305 460	130 888
Taux d'épargne nette	7%	2%	4%	2%

Une épargne améliorée en 2022 : les recettes de fonctionnement évoluant plus fortement que les charges de gestion. Le taux d'épargne brute atteint le seuil prudentiel. **Néanmoins le taux d'épargne nette reste très bas compte tenu du niveau de remboursement de la dette en augmentation depuis 2020. (hors exceptionnel)**

ROB
Page 4-5

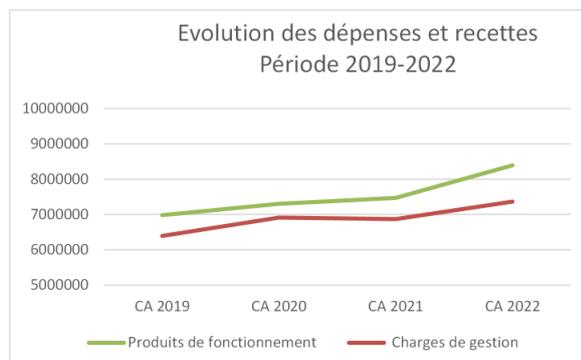
11



Les soldes intermédiaires de gestion

Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Produits de fonctionnement	6 980 066	7 304 634	7 467 282	8 390 000
Charges de gestion	6 394 248	6 911 365	6 872 734	7 366 610



En 2022, les recettes ont progressé de 12% alors que les dépenses augmentaient de 7%.

ROB
Page 5

12



Les soldes intermédiaires de gestion

Financement de l'investissement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Dépenses d'investissement (1)	561 390	3 850 647	987 499	320 813
Recettes d'investissement (FCTVA, subv) (2)	700 000	235 455	1 072 753	882 718
Besoin de financement (3) = (1) -(2)	- 138 610	3 615 192	- 85 254	- 561 905
Emprunts nouveaux (4)	-	4 340 788	-	-
Épargne brute (5)	580 505	386 884	575 905	986 778
Variation du fonds de roulement (6) = (2)+(4)+(5)-(1)	719 115	1 112 480	661 159	1 548 683
Part financée par les subventions (A) = (2)/(1)	125%	6%	109%	275%
Part financée par l'emprunt (B) = (4)/(1)	0%	113%	0%	0%
Part financée par l'épargne brute (C) = (5)/(1)	103%	10%	58%	308%
Part financée sans avoir recours aux excédents passés	228%	129%	167%	583%

**5 720 k€ investis depuis 2019 essentiellement sur le CVED,
Travaux financés majoritairement par l'emprunt.**

ROB
Page 6

13



L'endettement

En cours de dette et annuité au 1^{er} janvier 2023

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Capital restant dû au 1er janvier N	250 000	138 889	4 267 455	5 460 175	4 604 207
Evolution en %		-44%	2973%	28%	-16%
Annuités	116 424	218 607	289 088	892 502	692 000
Evolution en %		88%	32%	209%	-22%

OBJET DE LA DETTE	TAUX ACTUARIEL (%)	PERIODICITE INTERETS	DATE 1ERE ECHEANCE INTERETS	DATE DERNIERE ECHEANCE	MONTANT INITIAL	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N
Investissement réseau de chaleur	3,46	Annuelle	30/10/2010	30/10/2024	700 000,00	90 443,19
Financement de l'extension du réseau d	1,12	Mensuelle	30/04/2018	30/03/2033	1 770 000,00	1 209 500,19
Financement des investissements trava	0,44	Mensuelle	30/08/2020	30/07/2035	3 640 000,00	3 053 555,62
CREDIT RELAIS FCTVA	0,62	Trimestrielle	30/12/2020	30/09/2023	700 788,00	250 788,00
TOTAL: SYNDICAT DES TRAITEMENTS					6 810 788,00	4 604 287,00

**Crédit relais remboursé totalement en 2023.
Dette augmentée à compter de 2022 avec le transfert REVERTEC.
Ratio de désendettement à 3 années (fin 2022)**

ROB
Page 7

14



Equilibres financiers



2023 (prévision)



ROB
Page 8



Section de fonctionnement (prévision)

Dépenses de fonctionnement

Exécution des dépenses de fonctionnemen	Crédits inscrits au BP	Montant SB	Taux exécution	Extrapolation à fin déc
COMMUNICATION	90 832,00	37 501,29	41,29%	57 896,25
CS	3 528 700,00	2 455 555,26	69,59%	3 342 109,70
DECHARGE	8 000,00	14 243,45	178,04%	17 000,00
OMR	6 335 450,00	4 164 350,25	65,73%	5 657 414,14
DECHETERIE	4 080 350,00	2 928 095,15	71,76%	3 940 446,80
FILIERES	1 805 000,00	1 298 612,98	71,95%	1 731 483,97
VERRE	41 500,00	29 645,20	71,43%	39 526,93
CTVM		9 612,00	0,00%	9 612,00
BIODECHET		213,81	0,00%	285,08
Total général	16 271 252,00	11 092 508,11	68,17%	15 005 315,17

Taux d'exécution de l'ordre de 93%, essentiellement lié à une moindre externalisation des Omr.

ROB
Page 8

16

Pour le budget 2023, Mme MERHAND indique qu'à ce stade, on est encore sur des prévisions du fait que l'exercice n'est pas terminé. L'extrapolation, à fin d'année, est réalisée à partir du point de situation budgétaire effectué fin septembre 2023.

Avec l'extrapolation les dépenses de fonctionnement, on arrive à un taux d'exécution de l'ordre de 93%. Il est remarqué que c'est sur le volet «Ordures Ménagères» que l'on a le moins dépensé. Les raisons à cela : on optimise l'outil CVED, par conséquent, on externalise peu de déchets, ce qui occasionne moins de transport.



Section de fonctionnement (prévision)

Recettes de fonctionnement

Réalisation des Recettes de fonctionnement	Crédits inscrits au BP	Montant SB	Taux exécution	Extrapolation à fin déc
CS		15 182,11	0,00%	15 182,11
OMR	1 751 000,00	1 416 129,00	80,88%	1 640 446,12
STRUCTURE	11 986 252,00	8 989 632,42	75,00%	11 986 068,42
REPORT	729 000,00	729 000,00	100,00%	729 000,00
FILIERE	1 805 000,00	1 298 612,98	71,95%	1 731 483,97
Total général	16 271 252,00	12 448 556,51	76,51%	16 102 180,62

Taux de réalisation légèrement inférieur à 100%, du fait de moindre recettes d'énergie.

Mme MERHAND indique que la principale recette pour S3T'ec, c'est la Redevance d'Equilibre qui est reversée par les 2 adhérents SMICTOM PAYS DE FOUGERES et SUD EST 35. (Structure = 11 986 k€).

L'autre recette, c'est la vente d'énergie. Avec l'extrapolation, on arrive à un niveau plus bas que ce qui avait été budgété. Mme MERHAND laisse la parole à M. BESNIER pour en expliquer la raison.

M. BESNIER explique que c'est un sujet pour les années à venir. Vu le contexte du dernier budget, il rappelle qu'il avait été décidé de monter le montant au plus proche de la réalité potentielle. Mais en faisant de cette manière : en fonction des niveaux de consommations, de la volatilité du gaz, on prend un risque de ne pas avoir la somme escomptée. C'est pourquoi, l'année prochaine, on vous proposera de prendre plus de mou. En effet, les clients en 2023, ont eu un réflexe de sobriété donc moins de consommation de gaz. De plus, il souligne que la molécule gaz est en chute libre en ce moment, et tous les prix sont indexés sur la molécule gaz, comme beaucoup de réseaux de chaleur. Alors que le prix du gaz que l'on achète lui ne baisse pas tant que cela, car les marges des fournisseurs, elles augmentent. C'est pourquoi en mars 2024, on va revoir le contrat de vente d'abonnement des réseaux.

Mme MERHAND rappelle que le budget avait été bâti avec un report antérieur de 729 000 €. A ce stade on estime le résultat global de la section de fonctionnement a plus d'1 million.

Mme DUSSOUS conclut que la variable d'ajustement qui est la vente de vapeur en fonction des performances, des arrêts, de la qualité des ordures ménagères, fait que l'on peut avoir des rendements différents. On a moins d'emballages, donc la qualité est moindre. De plus, il y a plusieurs arrêts du CVED qui, elle le rappelle, se trouve en fin de vie.



Orientations BUDGETAIRES



2024



ROB
Page 9-12

Mme DUSSOUS laisse la parole à M. BESNIER pour la présentation des projets du mandat.

Projets du mandat

- ▷ Le renouvellement des outils de traitement, que sont le CVED, le centre de tri CS, le quai de transfert,

→ Renouvellement du CVED, création du CTVM de FOUGERES et reconversion du centre de tri de VITRE

- ▷ La trajectoire 0% enfouissement / 100% valorisation :

- > En priorisant le réemploi et le recyclage,
- > Puis la valorisation énergétique pour les déchets qui ne peuvent être réemployés ou recyclés,

→ Passage en ECT, création d'une filière « Plastiques » en déchèteries
→ Renouvellement du CVED avec valorisation des déchets actuellement enfouis

- ▷ Le développement de la transition écologique :

- > En créant des boucles locales de valorisation des déchets
- > En réduisant les externalisations et exportations

→ Tri des plastiques de déchèterie sur le territoire, en partenariat avec ESS
→ Valorisation des biodéchets sur le territoire, en partenariat avec des agriculteurs locaux,
→ Renouvellement du CVED : projet d'extension des réseaux de chaleur, vers l'habitat

19

Orientations 2024

- ▷ Le Centre de Valorisation Énergétique des Déchets :

- Procédure de passation de la nouvelle DSP de conception, réalisation, exploitation, maintenance du CVED pour 20 ans à compter du 11 juillet 2025,

- Travaux de mise aux normes du CVED :

- *Fin des travaux de modernisation : installation analyseur Mercure, analyses NOC/HtNOC*
- *Démarrage surveillance eaux souterraines CVED via 3 piézomètres,*
- *Modification des locaux sociaux (création de toilettes et vestiaires femmes/hommes)*
- *Mise en sécurité électrique du site (création d'un branchement à un GE de secours)*
- *GER complémentaire : réparation des fissures sur la cellule Four et sur les supports chaudière*
- *Valorisation des CEE liés aux travaux engagés en 2019,*

- Discussion à venir avec l'exploitant du site sur l'usure et l'état de fonctionnement du CVED.

20

Pour le CVED, M. BESNIER précise ce qui a été mis au budget :

- les honoraires liés à la nouvelle DSP (qui elle démarrera seulement en 2025) , soit les assistances à maîtrise d'ouvrage qui nous accompagnent, la procédure de communication et de concertation qui va être lancée.
- Sur les travaux de mise aux normes du CVED, M. BESNIER souligne qu'il y avait obligation d'installer des analyseurs Mercure en continu pour le 03 décembre 2023, les analyses de fumée pendant les périodes de démarrage du four, et surveillance des eaux souterraines.
- La mise en sécurité électrique du site est imposée par une mise en demeure de la Préfecture : se pose la question du renouvellement de la location du groupe électrogène ?

Le contrat du CVED se termine en juillet 2025

L'exploitant a deux choix :

- on n'augmente pas leur compte entretien et renouvellement et l'exploitant « met des rustines » jusqu'en juillet 2025, ce qui étaient prévus

- Soit faire une bonne réparation pour cela dure jusqu'en mars 2028.

Orientations 2024



▷ Le Tri des Collectes Sélectives

- > Suivi et contrôle des marchés de tri des emballages: Paprec LE RHEU au départ du centre de VITRE, et Suez LE MANS au départ du quai de transfert de FOUGERES,
- > Quels moyens de négociation mettre en place pour challenger les exploitants des centres de tri privés ?

▷ Renouvellement des marchés de rachat et recyclage des matières triées, au 1^{er} janvier 2024

▷ Renouvellement du contrat CITEO au 1er janvier 2024

21

Pour le tri des collectes sélective, S3T'ec réfléchit pour trouver des moyens de négociation à mettre place pour challenger les exploitants des centres de tri privés : on trouve que les contrats sont chers. Avec SUEZ le contrat ne fonctionne pas très bien.

Pour cela, il y a eu des contacts avec la Société Publique Locale d'ANGERS et de CAEN pour voir si l'on ne pourrait pas séparer un peu plus les flux afin de challenger les centres de tri privés.

Au sujet du renouvellement du contrat de soutien à la collecte sélective (CITEO) prévu au 1^{er} janvier 2024, il y a du retard. On connaîtra les chiffres qu'au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Orientations 2024

▷ Les nouvelles filières de S3T'ec

- > Démarrage et extension du tri et recyclage des plastiques rigides, (souples et PSE) des déchèteries,
- > Valorisation et traitement de tous les déchets issus des déchèteries des SMICTOM SUD EST 35 et SMICTOM PAYS DE FOUGERES :
 - ✓ *Appréciation du fonctionnement des filières actuelles*
 - ✓ *Convergence des organisations et des fins de marché, pour lancement d'un marché mutualisé,*
 - ✓ *Intégration de l'impact de la filière REP PMCB à venir,*
 - ✓ *Quid de la valo des déchets verts du SMICTOM SUD EST 35 à la fin de la DSP Broyage fin 2024 ?*
- > Démarrage des marchés de valorisation matière et énergie des biodéchets :
 - ✓ *Essais en cours avec GAEC LAMOUREUX (méthanisation – NOYAL SUR VILAINE) et avec la SEDE & VALO COMPOST (co-compostage – SAINT JEAN SUR VILAINE)*

22

Pour la filière de valorisation et traitement des déchets verts, M. LEFEUVRE (DT BREAL SOUS VITRE) demande qu'en est-il de la DSP du broyage des déchets verts du SMICTOM SUD EST 35 ? M. BESNIER indique que le syndicat devra se positionner sur la suite de ce dossier à la fin du contrat, soit y travailler d'ici fin 2024. M. LEFEUVRE (DT BREAL SOUS VITRE) s'interroge aussi sur la continuité de l'apport de déchets verts broyés chez les agriculteurs. M. BESNIER répond que là aussi c'est au syndicat de faire un choix, choix politique. Que va-t-on faire de ces déchets verts en 2025 ?

Sur la valorisation des biodéchets, M. BESNIER indique que le SMICTOM SUD EST 35 a décidé de continuer les expérimentations en cours jusqu'à la fin de 2024. Par ailleurs, Il invite les élus à faire part de leur souhait d'étendre le sujet sur d'autres communes avant fin 2024. Ainsi on pourra ajuster le budget en conséquence.

Orientations 2024

▷ Le Centre de Transfert et Valorisation Matière de FOUGERES :

- > En cours de construction (2 400 k€ TTC)
- > Prévision date de remise des clés : septembre 2024
- > « Sourcing » en cours pour savoir :
 - ✓ *Le mode de gestion le plus opportun ? Régie ou marché public d'exploitation*
 - ✓ *L'intérêt ou non d'ouvrir le site à une activité connexe, liée aux déchets, et apportée par le futur exploitant : mutualisation des moyens et baisse des tarifs de transfert pour S3T'ec ? Nouveau service pour les usagers du territoires ?*
- > Lancement de la procédure d'appel d'offres pour l'exploitation du site

23

Les travaux de création du centre de transfert ont pris du retard à cause d'un poteau électrique qui n'a pas pu être enlevé dans les temps. La programmation de ce retrait est prévue au 12/01/2024.

Orientations 2024



▷ Le Centre de Transfert et Valorisation Matière de VITRE :

> En cours d'exploitation par la société BRANGEON jusqu'au 31 décembre 2024

- ✔ Transfert des emballages, sur-tri et transfert des papiers issus des BAV
- ✔ Massification et mise en balles des cartons de déchèteries,
- ✔ Sur-tri des plastiques issus des déchèteries, mise en balles

> « Sourcing » en cours pour savoir :

- ✔ Quelle suite donner à ce site au 1^{er} janvier 2025 ?
- ✔ L'intérêt ou non d'ouvrir le site à une activité connexe, liée aux déchets, et apportée par le futur exploitant : mutualisation des moyens et baisse des tarifs de transfert pour S3T'ec ? Nouveau service pour les usagers du territoire ?
- ✔ Le mode de gestion à prévoir après le 1^{er} janvier 2025

> Lancement de la procédure d'appel d'offres pour l'exploitation du site

24

Avant de lancer les marchés d'exploitation du centre de transfert et valorisation matière de Javené et de Vitré, un sourcing est prévu les 10 et 17 janvier 2024 pour rencontrer les opérateurs économiques qui pourront s'exprimer sur comment ils voient l'exploitation de ces centres dans le futur. Ainsi, S3T'ec pourra choisir entre régie ou exploitation tiers et définir le périmètre du prochain marché. Là aussi, des honoraires sont prévues pour le lancement des appels d'offres.

Orientations 2024

▷ Le réseau de chaleur fatale « REVERTEC » :

- > lancement de la procédure de renouvellement du marché d'exploitation (mars 2025)
 - *Via l'étude de construction d'un schéma directeur RCU lancé par VITRE COMMUNAUTE*
 - *Recrutement AMO, choix du mode de gestion et définition des travaux à réaliser ou non*
 - *Lancement de la procédure*
- > Renouvellement des contrats de vente de chaleur :
 - *Plusieurs contrats de vente de chaleur se terminent en mars 2024*
- > Lancement d'une étude de réduction de la conso gaz
- > Quid création de la voie verte sur la route des Eaux par la Ville de VITRE et la possibilité de passer des réseaux de chaleur dès à présent ?

25

Orientations 2024

▷ les points faibles des budgets S3T'ec à venir :

- > Dans le BP 2023, les recettes de vente d'énergie avaient été réajustées à la hausse pour maîtriser la redevance d'équilibre : elles ne seront pas atteintes sur le CA 2023 = baisse de la capacité d'épargne. Il semble important de les réajustées à la baisse.
- > Dans les BP de S3T'ec, les recettes de vente de matière sont rétrocédées aux SMICTOM à l'€/€ = pas de capacité de créer de l'épargne au niveau de de S3T'ec,
- > Sur les dépenses à venir : attention à la fréquence des révisions des prix de marché. Initialement annuelles (avant le vote du budget), désormais trimestrielles ou semestrielles.

26

Points faibles du budget à venir :

- *Pas beaucoup de capacité d'épargne dégagée*

Orientations 2024



▷ les arbitrages à venir sur le BP 2024 :

- > Quelle prise en compte du renouvellement du CVED dans le BP 2024 ? faut-il enclencher le rapprochement des tarifs de traitement des OMr du prix marché national ?
- > Quel montage financier entre SMICTOMs-S3T'ec pour le financement de la future DSP du CVED ?
- > Quels travaux sur le CVED actuels pour tenir jusqu'en mars 2028 ?

27

M. BESNIER explique que pour le montage financier du renouvellement du CVED avec Mme MERHAND, ils se font aider par la DRFIP et l'AMO Finances Consult pour savoir comment financer ce projet : est-ce 100% de la Redevance d'Equilibre (qui impacte le budget de fonctionnement des SMICTOM et qui est fonction de la tonne apportée); ou bien pourrait-il y avoir des transferts entre les budgets d'investissement ? Y a-t-il des financements ou subventions qui peuvent être demandés au EPCI ? C'est en marge du budget mais cela peut faire partie du débat d'orientation budgétaire.

Sur les travaux du CVED actuel, pour tenir jusqu'en 2028, pour l'instant il a été fait une opération blanche : il a été prévu des certificats d'économie d'Énergie (CEE) à 500 000 €, et des travaux de reconditionnement et d'amélioration du CVED jusqu'en 2028 de 500 000 €.

M. LEFEUVRE (DT BREAL SOUS VITRE) demande si cela va suffire pour tenir jusqu'en 2028 ?

M. BESNIER répond qu'aujourd'hui, il n'a pas le montant des CEE (à priori ce serait entre 500 000 et 800 000 €). Après cela pourrait s'ajuster.

Mme DUSSOUS demande s'il y a d'autres questions ?

Mme DUSSOUS propose de revenir sur la diapositive des « Arbitrages » car il faut que l'on prévoie l'avenir :

- *Côté politique, car les SMICTOM sont à la base de cette Redevance d'Equilibre, qui est directement impactante sur les usagers. Aujourd'hui, on doit voir non pas la fin du mandat mais le mandat suivant pour savoir quelle ligne politiquement on doit avoir à l'esprit pour notre orientation budgétaire afin de prendre en compte l'investissement pour le renouvellement du CVED.*

Le CVED doit tenir jusqu'à son renouvellement. Si le CVED n'a plus assez d'aplomb pour incinérer les ordures, on ne pourra plus approvisionner les établissements en chaleur ni en vapeur. C'est un cercle négatif qui fait que tout se tient.

M. FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE) demande si le four s'arrête qui prendrait nos déchets ?

Mme DUSSOUS répond que l'on serait obligé de lancer un appel d'offres pour savoir qui nous les prendrait. De plus, ce ne sera pas RENNES METROPOLE car le site est à l'arrêt et on récupère déjà leurs déchets. Il reste le SMPRB mais ils ne prendront pas de déchets pendant la période estivale vu l'afflux touristique sur leur territoire.

Cela voudrait dire que ce serait un site hors département ? Par conséquent : hausse du coût, l'arrêt de REVERTEC, pas d'eau chaude à la piscine de VITRE, pas de vente d'énergie....

M. BESNIER souligne que si l'on a un outil déjà oscillant, en termes de crédibilité et en vue de la concertation, ce n'est pas terrible. Il faut que l'on puisse rester optimal de l'impact environnemental actuel de notre outil.

M. CARRE (DT BOITRUDAN) demande si pour le rendement, il faut que l'on soit meilleur que 65% pour éviter la TGAP ?

M. BESNIER répond que l'on frôle le 65% de TGAP. Le fait de ne plus avoir de plastique, c'est mieux mais le rendement énergétique d'une tonne d'ordures ménagères s'affaiblit. Au vu de la nouvelle technologie, c'est là que l'on s'aperçoit que notre four n'est pas adapté.

M. LEFEUVRE (DT BREAL SOUS VITRE) souligne qu'il n'est pas conseillé de recommencer avec ce même système de four alors !

M. POLLYN (DT MONTAUTOUR) demande que veut dire la date « 2028 » ?

Mme DUSSOUS répond que l'on souhaite débiter avec le nouvel outil avant 2028 (il avait été programmé la date de septembre 2027, avec en amont le permis de construire, ICPE, et l'enquête publique)

M. BESNIER complète en indiquant que « mars 2028 » c'est la décennale de la chaudière. L'APAVE fait des tests et si la chaudière ne tient pas, elle est arrêtée et il faut réparer ; Il y en a déjà eu 3. Aussi, l'exploitant actuel dit qu'elle ne passera pas la prochaine fois.

M. CAILLEAU (DT ARGENTRE DU PLESSIS) souligne que l'on va en avoir besoin avec les extensions de la collecte des bio déchets qui vont sortir des ordures ménagères.

Mme DUSSOUS précise que l'on aura également les tous venants des déchèteries qui pourront être déposés dans le CVED. S3T'ec pourrait s'associer avec une autre collectivité pour d'autres apports.

M. BESNIER indique qu'il y a encore aujourd'hui plus de 200 000 tonnes de déchets qui quittent la Bretagne chaque année et qui sont enfouis en Mayenne. Si on veut atteindre le zéro enfouissement, ce serait déjà mieux.

M. CAILLEAU mentionne que si la collectivité veut étendre son réseau de chaleur, ce serait bien que l'on puisse prendre le plus possible de matière pour les vendre sur le réseau de chaleur.

Mme DUSSOUS précise que l'on a encore 14 500 tonnes de déchets qui vont en enfouissement, il faut absolument leur trouver un exutoire qui soit différent. Cela fait partie de l'un des objectifs du mandat.

M. FEVRIER (DT LA GUERCHE) demande : est-ce que cela coûterait moins cher pour le contribuable s'il y a un four ?

Mme DUSSOUS répond par la négative car il y aura l'investissement : il faut tout d'abord amortir l'outil. L'outil a un certain coût, il y aura un montage financier qui sera proposé aux délégués.

M. BOUDET (DT FOUGERES), rappelle que four ou pas four, ce qu'il faut rappeler c'est la maîtrise publique ; On s'est aperçu que quand la maîtrise publique nous échappait, on a souvent dans les Appels d'Offres des réponses qui sont à l'euro près les mêmes quelques soient les candidats. Alors maintenant la question est à quel coût et pour quel bénéfice serait la maîtrise publique pour nos concitoyens ? Nous restons convaincus que la maîtrise publique est nécessaire. Si cela ne se fait pas là, Il y aura bien un privé qui saura faire quelque chose ailleurs et qui nous présentera la facture.

M. LEFEUVRE (DT BREAL SOUS VITRE) souligne qu'il y a toutefois le réseau de chaleur.

M. BOUDET répond que cela est un dossier vitréen.

M. LEFEUVRE (DT BREAL SOUS VITRE) fait remarquer que c'est toutefois intéressant en termes de recettes.

M. BOUDET (DT FOUGERES) répond qu'en effet le réseau de chaleur est important pour l'équilibre financier mais on ne demande pas l'extension du réseau de chaleur jusqu'à FOUGERES.

Mme DUSSOUS explique que M. BOUDET a raison de s'exprimer sur cela. Le fait d'avoir créé S3T'ec permettait aussi à FOUGERES de pouvoir bénéficier du prix et du four de VITRE. Et demain, il va falloir continuer à avoir cet avantage-là. Si on n'a pas ce four à VITRE, le coût sera certainement le même que le coût demain du nouvel outil voire plus, et on aura aucune maîtrise publique des coûts. On subira comme on a subi pour les emballages une fois que l'on avait réalisé les appels d'offres.

M. BOUDET rappelle que dans le précédent mandat avec Yves HISOPE, sur le dossier précédent, les prix étaient à l'euro près les mêmes. M. BESNIER confirme notamment sur les domaines d'enfouissement, de valorisation énergétique (peu de concurrence).

M. AVRIL (DT VAL COUESNON) souligne que le prix à la tonne est facile à calculer.

M. BESNIER répond que c'est l'avantage d'être propriétaire. Il prend par exemple, le coût d'enfouissement sur 7 ans, tous les ans, 100% du tarif est révisé en fonction de l'inflation, des indices. Si vous êtes propriétaire, vous aurez un bloc de remboursement de l'équipement qui représente 50% du prix qui est fixe. Lorsque vous êtes propriétaires, vous avez la révision que sur la part d'exploitation. Le bloc qui représente votre redevance de financement est stable pendant les 20 ou 30 ans de remboursement. Cette partie-là vous fait gagner dans le temps. A la fin des 40 années, l'euro vaudra plus cher en 2027 ; c'est à gagner sur le long terme.

D'autres part, la DSP prévoit un intéressement sur la vente si nos tonnages baissent et que cela permet au concessionnaire d'avoir plus de tonnages entrants dans son vide de four. Il faut savoir que S3T'ec a un intéressement sur les vides de four et les ventes d'énergie.

On n'en tient pas compte dans l'analyse des offres ni dans le prix. Les 1ères années, ils seront au prix défini dans la DSP. On peut imaginer que 10 ans plus tard, comme les prix sont basés sur les Energies fossiles, et que les énergies évoluent, il y a potentiellement des intéressements qui seront favorables à S3T'ec versus des marchés d'exploitation.

M. BESNIER montre l'exemple probant : aujourd'hui on est à 110 € la tonne là où le tarif national est à 160 €.



Budget primitif



2024





Hypothèses retenues dans le Projet BP 2024

Dépenses de fonctionnement

DF Synthèse par pôle	CA 2022	BP 2023	BP 2024	Var. BP/BP
COMMUNICATION	30 624,58	90 832,00	66 182,00	-27,14%
CS	2 361 211,94	3 528 700,00	3 694 347,00	4,69%
DECHARGE	9 709,56	8 000,00	17 122,00	114,03%
OMR	5 106 771,64	6 335 450,00	6 531 255,00	3,09%
QUAI	14 677,73	15 740,00	239 885,00	1424,05%
STRUCTURE	145 462,60	365 680,00	298 961,73	-18,24%
CTVM	43 696,89	0,00	1 600,00	0,00%
DECHETERIE	0,00	4 080 350,00	4 175 500,00	2,33%
FILIERES	0,00	1 805 000,00	1 500 000,00	-16,90%
VERRE	0,00	41 500,00	45 200,00	8,92%
Total général	7 712 154,94	16 271 252,00	16 570 052,73	1,84%

Principaux postes :

Incinération = 4 187 k€ (3 846 k€ en N-1)
 Autre tt OMR = 491 k€ (705 k€ en N-1)
 Energie-combustibles = 697 k€ (796 k€ en N-1)
 Dépenses imprévues = 0 k€ (M57)
 Tri des déchets recyclables = 2 656 k€ (2 361 k€ en N-1)
 Exploitation quai transfert = 400 k€ (409 k€ en N-1)
 Transfert = 876 k€ (935 k€ en N-1)
 Traitement des déchèteries = 4 176 k€ (4 081 k€ en N-1)
 Rétrocession recettes filières = 1 500 k€ (1 055 k€ en N-1)

ROB
Page 13-14

DF Synthèse par chapitre	CA 2022	BP 2023+DM	BP 2024	Var. BP/BP
011 Charges à caractère général	7 174 377,06	13 600 132,00	13 968 641,00	2,71%
012 Charges de personnel	164 024,10	214 950,00	216 296,00	0,63%
022 Dépenses imprévues	0,00	90 000,00		-100,00%
042 Opération d'ordre	308 931,04	493 550,00	718 265,73	45,53%
65 Autres charges de gestion courante	28 209,07	1 836 220,00	1 531 850,00	-16,58%
66 Charges financières	36 613,67	36 400,00	135 000,00	270,88%
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00%
68 Dotation aux provisions	0,00	0,00		0,00%
Total général	7 712 154,94	16 271 252,00	16 570 052,73	1,84%

Dans cette première version, le budget 2024 est évalué à 16 570 000 €. Les principaux postes sont :

- Le poste le plus important est le poste « Ordures Ménagères » : essentiellement l'incinération.
- Aujourd'hui, en attendant les révisions définitives, on est parti sur des révisions de prix de l'ordre de 6%.
- L'enveloppe de l'externalisation de traitement des ordures ménagères a été diminuée, car il y a moins d'externalisation
- La gestion du réseau Révertec, énergie, combustibles
- Les déchèteries (uniquement sur le traitement des déchèteries). On a ici une légère augmentation par rapport à 2023
- La collecte sélective : soit le tri des déchets, mais aussi l'exploitation du centre de valorisation matière,
- Le volet transfert dans sa globalité des OM et de la CS
- Sur la partie filières, comme en 2023, le montant est le même en recettes qu'en dépense. Elle rappelle que le montant avait été ajusté en 2023 par une Décision Modificative en 2023.

Pour le chapitre 11, on note :

- L'évolution des amortissements : on passe de 493 000 à 710 000 € : intégration des derniers travaux de Revertec et du CVED

Pour les charges financières, elles évoluent du fait de la mise en place d'un emprunt pour le quai de transfert. (choix de l'assemblée à venir)



Hypothèses retenues dans le Projet BP 2024

Recettes de fonctionnement

RF Synthèse par pôle	CA 2022	BP 2023	BP 2024	Var BP/BP
CS	53 401,32	0,00	0,00	0,00%
DECHARGE	0,00			0,00%
OMR	2 395 163,42	1 751 000,00	1 793 449,00	2,42%
QUAI	0,00			0,00%
STRUCTURE	6 666 083,07	11 986 252,00	12 547 603,73	4,68%
REPORT	371 980,00	729 000,00	729 000,00	0,00%
FILIERE		1 805 000,00	1 500 000,00	-16,90%
Total général	9 486 627,81	16 271 252,00	16 570 052,73	1,84%

Redevance d'équilibre = 12 547 k€

Recettes industrielles Vente énergie = 1 478 k€
(1 652 k€ en N-1)

Rétrocession recettes filières = 1 500 (1 055 k€ en N-1)

Report à hauteur de 729 k€

RF Synthèse par chapitre	CA 2022	BP 2023	BP 2024	Var BP/BP
002- Résultat reporté	371 980,00	729 000,00	729 000,00	0,00%
013- Atténuation de charges	405,00	500,00	500,00	0,00%
042- Opérations d'ordre	101 395,82	99 000,00	150 449,00	51,97%
70- Produits des services et ventes diverses	1 723 924,19	3 457 000,00	3 143 000,00	-9,08%
74- Dotations, subventions, participations	6 665 669,01	11 985 752,00	12 547 103,73	4,68%
75- Autres produits de gestion courante	2,06			0,00%
76- Produits financiers	0,00			0,00%
77- Produits exceptionnels	623 251,73			0,00%
Total général	9 486 627,81	16 271 252,00	16 570 052,73	1,84%

ROB

Page 14-15

Pour les recettes liées aux ventes d'énergie, comme le disait M. BESNIER en amont, on va être plus prudent dans le budget étant donné que l'on est à moins d'1 500 000 € pour plus de 1 600 000 € prévu au budget 2023.

A ce stade, le budget vous est proposé avec un report de 729 000 000 €, montant identique à celui de l'année précédente.

Concernant la Redevance d'Equilibre, elle vous est proposée avec une augmentation de 5%

M. BESNIER demande si l'augmentation des OMr sont égales aux recettes des tonnages extérieures de RENNES METROPOLE ? Mme MERHAND répond par l'affirmative.



Hypothèses retenues dans le Projet BP 2024

Programme prévisionnel d'investissement

Programme d'investissement	CA 2022	BP 2023	RAR 2023	NOUVEAUX CREDITS 2024	PROJECTIONS 2024
CDT	17 670,00	0,00		24 000,00	24 000,00
20-Immobilisations incorporelles	17 670,00	0,00			0,00
21- Immobilisations corporelles		0,00		24 000,00	24 000,00
23- Immobilisations en cours		0,00			0,00
CVED	263 830,01	1 927 190,47	366 063,79	1 078 560,00	1 444 623,79
20-Immobilisations incorporelles	61 872,00	0,00		60 000,00	60 000,00
21- Immobilisations corporelles		2 041,20			0,00
23- Immobilisations en cours	201 958,01	1 925 149,27	366 063,79	1 018 560,00	1 384 623,79
DECHARGE DE CORNILLE		12 434,76		6 000,00	6 000,00
20-Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21- Immobilisations corporelles		0,00			0,00
23- Immobilisations en cours		12 434,76		6 000,00	6 000,00
QUAI DE TRANSFERT	34 330,85	1 580 000,00	1 475 405,16	775 356,52	2 250 761,68
20-Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21- Immobilisations corporelles		0,00			0,00
23- Immobilisations en cours	34 330,85	1 580 000,00	1 475 405,16	775 356,52	2 250 761,68
STRUCTURE	1 382,40	8 813,20		3 000,00	3 000,00
20-Immobilisations incorporelles	254,40	0,00		1 000,00	1 000,00
21- Immobilisations corporelles	1 128,00	8 813,20		2 000,00	2 000,00
CTVM	3 600,00	660 000,00			0,00
20-Immobilisations incorporelles	3 600,00	0,00			0,00
23- Immobilisations en cours		660 000,00			0,00
BIODHT		30 000,00			0,00
20-Immobilisations incorporelles		30 000,00			0,00
Total général	320 813,26	4 218 438,43	1 841 468,95	1 886 916,52	3 728 385,47

Financement : FCTVA et Amortissements (726 k€), transfert d'une partie du résultat de fonctionnement (375 k€), report antérieur (1 288 k€), complété par un emprunt pour le quai > 1 800k€.

ROB

Page 16

Mme MERHAND indique qu'un programme d'investissement important a été chiffré, à hauteur de 3 728k€.

Le principal reste à réaliser portera sur le quai de transfert : S3T'ec a validé une autorisation de programme sur 2023-2024. La partie 2023 sera constatée en 2024 car il n'a pas été encore payé beaucoup de factures.

Quelques restes à réaliser seront inscrits aussi pour le CVED

Des crédits supplémentaires vous seront proposés, notamment pour différents travaux à réaliser sur le CVED qui pourront être financés via le C2E que S3T'ec va recevoir.

Sur le quai de transfert, c'est le complément du quai.

En dehors de l'emprunt d'1 800 000 € pour le quai, on sera sur un financement essentiellement par les amortissements, par le transfert du résultat de fonctionnement pour partie (qui reste à affiner dans les semaines à venir), et le report antérieur de cette section de 1 288 000 €

M. BOUDET demande que sont les 30 000 € sur la ligne Biodéchets ?

En 2023, il avait été prévu une étude sur le développement du traitement des biodéchets en interne.



calcul des
redevances
d'équilibre



Mme DUSSOUS laisse la parole à M. BESNIER pour la présentation des hypothèses.



Hypothèse 1 : évolution avec tarif OMr actuel

CALCUL REDEVANCE EQUILIBRE :	BP 2022	BP 2023	BP 2024
ADMINISTRATION GENERALE :	368 650	456 012	366 244
OMR (dt 2/3 quai)	3 923 591	4 190 557	4 502 507
CS (dt 1/3 quai)	2 373 429	3 217 333	3 457 653
VERRE	-	41 500	45 200
DECHETERIE	-	4 080 350	4 175 500
TOTAL	6 665 670	11 985 752	12 547 104
<i>Evolution RE</i>			561 352

Evolution de la redevance à hauteur de 5%.

ROB
Page 15

33



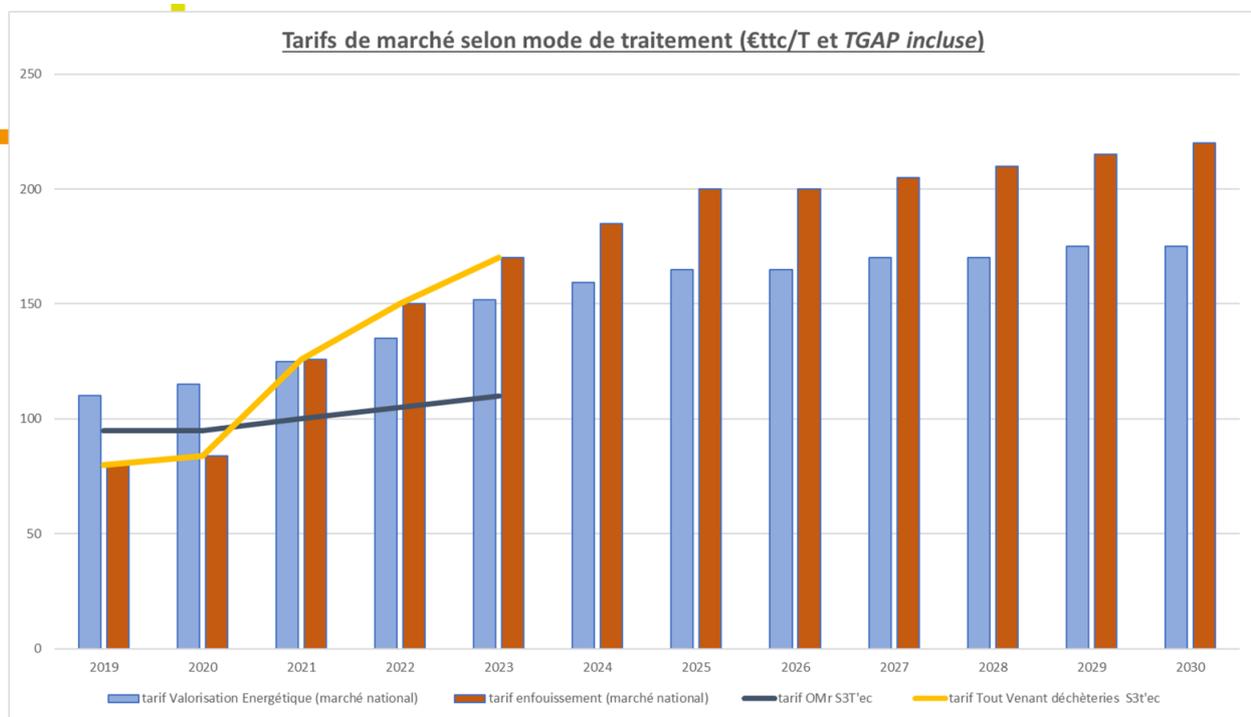
Hypothèse 2 : Évolution avec tarif OMr 160 €ht/T

CALCUL REDEVANCE EQUILIBRE :	BP 2022	BP 2023	BP 2024
ADMINISTRATION GENERALE :	368 650	456 012	366 244
OMR (dt 2/3 quai)	3 923 591	4 190 557	5 459 148
CS (dt 1/3 quai)	2 373 429	3 217 333	3 490 012
VERRE	-	41 500	45 200
DECHETERIE	-	4 080 350	4 175 500
TOTAL	6 665 670	11 985 752	13 536 104
<i>Evolution RE</i>			1 550 352

Evolution de la redevance à hauteur de 13%.

DF
Page 15

34



M. BESNIER propose 2 scenarii de ce que serait l'évolution de la Redevance d'Equilibre appelée auprès des 2 SMICTOM :

Hypothese 1 (périmètre technique identique)

Si l'on applique le BP qui vous a été présenté par Mme MERHAND, on arrive sur une augmentation d'une RE d'environ 561 000 € à date.

Mme DUSSOUS complète que ce montant serait réparti à 2/3 et 1/3 sur les 2 syndicats, en fonction des tonnages apportés par chacun.

M. BESNIER fait part que l'enclenchement de la Redevance Incitative sur le syndicat de FOUGERES réajuste les tonnages, donc la production par les deux territoires. Étant donné que l'on se retrouve sur des territoires très proches en production, les 2/3 ET 1/3 s'appliqueraient sur cette augmentation de la RE (la progression est là même sur les 2 territoires.)

Hypothèse 2 (évolution des tarifs d'Omr portés à 160€ la tonne, soit de tendre vers ce que pourrait être la future DSP)

Si dès l'an prochain, S3T'ec souhaite passer le cap et monter au tarif qui correspond déjà au marché français actuel de traitement des ordures ménagères, proche de ce que l'on peut avoir comme tarif dans la future DSP. Ce tarif serait appliqué au réel vers 2027-2028, mais de l'appliquer aujourd'hui, permettrait de créer de l'autofinancement.

Mme DUSSOUS souligne que cela permettrait d'avoir une réserve lors du démarrage de la DSP en 2027, et aussi d'emprunter moins et ainsi amortir moins et rembourser moins.

M. BESNIER précise que dans le projet de financement du futur outil, S3T'ec a prévu d'apporter 13 millions €. Dans les études de prospection, on part sur un emprunt de 13 000 000 € mais plus on pourra apporter de l'autofinancement au lieu de l'emprunt, mieux ce sera. Une autre façon d'apporter de l'autofinancement, ce serait aussi de passer le cap rapidement.

Mme DUSSOUS complète que ce serait environ 4 à 5 millions d'euros d'autofinancement jusqu'au démarrage de la DSP

M. CAILLEAU (DT ARGENTRE DU PLESSIS) souligne que ce serait un grand bon.

Mme DUSSOUS répond que c'est un grand bon qui est à faire une fois. Soit on le fait maintenant, soit c'est dans 4 ans.

M. BOUDET (DT FOUGERES) propose que l'on augmente un peu tous les ans pendant 4 ans.

Mme DUSSOUS ne pense pas qu'il soit judicieux d'augmenter un peu tous les ans pendant 4 ans. Elle indique qu'il faut augmenter à un moment donné. C'est facile à dire pour elle, elle sait que ce sont les présidents des SMICTOM qui sont en contact avec les usagers et qui font l'augmentation des coûts.

Mme DUSSOUS propose : soit on augmente l'an prochain soit on augmente graduellement jusqu'en 2027.

M. BOUDET (DT FOUGERES) ne peut pas donner sa réponse aujourd'hui. Étant donné qu'il y a un bureau syndical au SMICTOM du Pays de Fougères le lendemain midi, il pourra poser la question.

M. BOUDET (DT FOUGERES) a déjà commencé à avoir des éléments du compte administratif du syndicat de FOUGERES. La Redevance Incitatives (RI) a un impact sur notre démarche d'aujourd'hui. Par conséquent le regard que l'on a aujourd'hui est un peu différent de VITRE :

- des investissements lourds par rapport à la mise en place de la RI.

- un programme pluriannuel d'investissement sur les déchèteries également qui est en cours.

En conclusion, il faut que l'on ait de la cohérence dans les actes et les discours de S3T'ec et les syndicats de bases.

Si tout va bien et que les investissements sont réalisés et que l'on peut absorber les 13% avec un impact : 13% c'est 500 000 pour FOUGERES, soit 7 à 8 % de l'augmentation de Redevance avant toute autre écriture.

M. BARBEDETTE (DT POILLEY) rappelle que c'est ce qu'on n'a pas fait depuis le début de mandat.

M. BOUDET répond qu'en effet, ils se sont arrêtés dans les 5% d'augmentation. N'ayant pas encore les résultats de 2023, ils regarderont cela avec attention. Mais il ajoute qu'il faut qu'il ait la capacité que la marche soit petite ou grande.

M. STEPHAN (DT VITRE) fait part que pour le syndicat de VITRE, ils arrivent sur la même conclusion. En 2023, il y a eu une hausse particulièrement conséquente : il faut qu'il y ait une acceptabilité du coût par les habitants mais aussi par les élus.

Mme DUSSOUS souligne qu'il faut pouvoir le valoriser au foyer fiscal, au redevable pour voir qu'elle sera l'impact.

M. TESSIER (DT PIRE) mentionne qu'il serait en effet intéressant de faire une simulation.

Mme DUSSOUS indique que là on le voit à l'échelle de S3T'ec, mais il faut le voir à l'échelle des syndicats de base : soit le voir au niveau des ménagers et des foyers fiscaux.

M. BOUDET (DT FOUGERES) fait remarquer que la variable à prendre compte dans les SMICTOM et qui est conséquente, ce sont les reventes de matériaux qui font le « yoyo ». On avait pourtant une très bonne année l'an dernier et l'on a dû toutefois augmenter.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Présents : 22
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

Question 7 – Réalisation d'un emprunt pour le financement du quai de transfert

La Présidente expose :

Vu la délibération n°4 du Comité Syndical du 8 Février 2023 validant les modifications apportées aux autorisations de programme dont le Quai de transfert,

Vu la délibération n°5 du Comité Syndical du 8 Février 2023 validant le budget primitif 2023,

Vu la délibération n°2 du Comité Syndical du 4 Juillet 2023 validant le marché de travaux pour la réalisation d'un quai de transfert,

Dans le cadre de la construction du quai de transfert, le Syndicat a sollicité plusieurs établissements bancaires afin d'obtenir leurs offres de prêt pour son financement :

- Souscription d'un emprunt à hauteur de 1 800 000€,

Plan de financement prévisionnel du projet :

Emplois	Montant TTC	Ressources	Montant TTC
Terrain	€	Autofinancement	215 069 €
Acquisition du bâtiment	€	FCTVA	395 416 €
Construction / Travaux	2 159 182 €	Subventions Département	€
Matériel roulant	€	Subventions Région	0 €
Etudes (MOA/MOE)	251 304 €	Subventions Etat / Europe	€
Autres	€	Autres subventions	0 €
		Besoin d'emprunt (*)	1 800 000 €
Coût total du projet	2 410 485 €	Total des ressources	2 410 485 €

Mme DUSSOUS laisse la parole à Mme MERHAND pour la présentation de la consultation pour l'emprunt.



L'endettement

En cours de dette et annuité au 1^{er} janvier 2023

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Capital restant dû au 1er janvier N	250 000	138 889	4 267 455	5 460 175	4 604 207
Evolution en %		-44%	2973%	28%	-16%
Annuités	116 424	218 607	289 088	892 502	692 000
Evolution en %		88%	32%	209%	-22%

ETAT FINANCIER AU 01/01/2024

Réf. interne	Objet de la dette	Date de réalisation	Date de 1 ^{er} échéance de l'Amortissement	Date de fin	Montant initial	Durée initiale	Organisme Prêteur	Taux Actuariel	Périodicité de l'Amortissement	Capital Restant Dû Début Exercice
2010-01	Investissement réseau de chaleur	15/08/2010	30/10/2010	30/10/2024	700 000,00	15 ans	ARKEA	3,46	Annuelle	45 221,56
2018-01	Financement de l'extension du réseau de chaleur	05/04/2018	30/04/2018	30/03/2033	1 770 000,00	15 ans	Crédit Mutuel	1,12	Mensuelle	1 091 500,23
2020-01	Financement des investissements travaux CVED	30/07/2020	30/08/2020	30/07/2035	3 640 000,00	15 ans	Crédit Mutuel	0,44	Mensuelle	2 810 888,98
TOTAL					6 110 000,00					3 947 610,77

3

Mme MERHAND indique que le projet de construction d'un quai de transfert est d'un montant de 2 410 000 € avec le FCTVA qui sera perçu mais en N+2.

Étant donné qu'il y a de l'autofinancement, l'emprunt a été demandé sur un complément de 1 800 000 €

Sur les trois emprunts qui courent, un se termine en 2024

Elle souligne qu'en 2022-2023 le niveau d'annuités était important. Sur ces 2 années, il devait être remboursé le crédit relais dès lors que l'on avait perçu le FCTVA et qui était lié aux travaux du CVED.

Si l'on ne tient pas compte de cela pour 2024, aujourd'hui, on a un montant des échéances restantes de 406 000 € de dette, de remboursement de capital.



Consultation des Ets bancaires

- ❖ Lancement d'une consultation en date du 15 Novembre 2023, 6 Ets consultés,
- ❖ Offre à taux fixe ou taux variable indexé sur le livret A
- ❖ Durée d'amortissement : 10 ou 15 ans
- ❖ Échéance trimestrielle ou mensuelle

4



Analyse des offres

- ❖ Trois établissements ont proposé un financement : LA BANQUE POSTALE, ARKEA, LA SOCIETE GENERALE.
Deux offres répondent au cahier des charges : BANQUE POSTALE et SOCIETE GENERALE

	Durée	10 ans			
	Amortissement constant				
	Échéance trimestrielle				
CANDIDATURES	Taux		Frais de dossier	Remboursement anticipé	Déblocage
BANQUE POSTALE	Fixe	3,50%	900,00	possible à échéance moyennant une indemnité actuarielle, préavis : 50 jours	08/02/2024
SOCIETE GENERALE	Fixe	3,94%	-	selon conditions soult de rupture	30/06/2024

	Durée	15 ans			
	Amortissement constant				
	Échéance trimestrielle				
CANDIDATURES	Taux		Frais de dossier	Remboursement anticipé	Déblocage
BANQUE POSTALE	Fixe	3,60%	900,00	possible à échéance moyennant une indemnité actuarielle, préavis : 50 jours	08/02/2024
SOCIETE GENERALE	Fixe	4,07%	-	selon conditions soult de rupture	30/06/2024

5

Trois établissements bancaires ont répondu : Banque Postale, La Société Générale et ARKEA.

Compte tenu de la demande formulée initialement, ARKEA ne peut pas être retenu pour l'analyse.

Il est proposé de retenir la Banque Postale dont l'offre est plus intéressante, avec le taux fixe sur 10 ans.

De plus, avec l'échéance mensuel, on peut bénéficier d'un taux légèrement amélioré (amortissement constant).

AU VU DE L'EXAMEN DES PROPOSITIONS FAITES PAR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES, LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR L'OFFRE RETENUE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, l'unanimité des membres présents,

Décide d'accepter l'offre de LA BANQUE POSTALE et décide en conséquence :

- D'autoriser La Présidente à réaliser auprès de la BANQUE POSTALE un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant en Euros	1 800 000€
Objet	Investissement Quai de Transfert
Durée	10 ans
Taux	Taux fixe de 3.49%
Périodicité	mensuelle
Amortissement	Amortissement capital constant
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Commission d'engagement	0.05% du montant du contrat de prêt
Délai de déblocage	Jusqu'au 13 février 2024
Remboursement anticipé	Selon les conditions générales en vigueur

- D'autoriser la Présidente à signer le contrat de prêt ainsi que tout document s'y rapportant.

Présents : 22 Pouvoir : 3 Nombre de votants : 25 Nombre de voix pour : 25 Abstentions : 0 Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

Question 8 – Décision modificative n°5

La Présidente expose :

Vu le budget primitif 2023 voté par délibération N°5 du Comité Syndical en date du 8 Février 2023 ;

Des dépenses d'investissement initialement prévus au chapitre 23, sont à intégrer au chapitre 21. Par conséquent, il convient d'ajuster les crédits des chapitres en conséquence.

De même, afin de procéder au remboursement de l'avance aux sociétés en charge des travaux du quai de transfert dès lors que les prestations exécutées au titre du marché atteignent 65% du montant des travaux, il convient de prévoir les crédits au chapitre 23.

Il est proposé d'établir une décision modificative au budget primitif comme suit :

Investissement

Dépense d'investissement

21- Immobilisations corporelles

2128- Autres agencements et aménagements	+ 12 000 €
2158- Autres installations, matériels et outillages techniques	+ 10 000 €
21735- Autres installations, matériels et outillages techniques reçues au titre d'une mise à disposition	+ 9 000 €

23- Immobilisations en cours

2317- Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	- 31 000 €
----------------------------------------------------------------	------------

041- Opérations patrimoniales

2317- Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	+ 51 100 €
----------------------------------------------------------------	------------

Recette d'investissement

041- Opérations patrimoniales

238- Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 51 100 €
------------------------------------------------------------------	------------

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LA DECISION MODIFICATIVE N°5 PROPOSEE.

Au vu des éléments présentés,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- **D'adopter la décision modificative n°5 telle que présentée**
- **D'Autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 22
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

C – CONTRATS DE RECYCLAGE

Question 9 – Renouvellement des contrats de rachat et recyclage des matières triées par S3T'ec

Le Vice-Président. M. BOUDET, expose :

Dans le cadre de ses missions, S3T'ec est en charge du recyclage des matières issus du tri des collectes sélective, et des déchèteries.

Certains contrats de recyclage arrivent à échéance en fin d'année 2023 (en lien avec la fin du contrat CITEO).

Un renouvellement des contrats est nécessaire pour les matériaux ci-dessous :

- Emballages ménagers en Acier,
- Emballages ménagers en Aluminium,
- Emballages ménagers en plastiques (dont ECT),
- Papiers déclassés, dits « Gros de magasin »,
- Papiers et Journaux, revues, magazines ;
- Cartons et cartonnettes,
- Emballages Liquides Alimentaires (TETRA)
- Emballages ménagers en Verre

Pour les emballages Liquides Alimentaires (TETRA) et les emballages ménagers en Verre, les contrats étant liés au contrat de soutien à la mise en place de la collecte sélective, les SMICTOMs restent signataires des contrats de reprise associés.

Ces contrats prévoient :

- Le transport des matériaux depuis les centres du tri jusqu'aux unités de recyclage proposées par le titulaire ;
- Le recyclage effectif des matériaux conformément à la réglementation en vigueur ;
- Les modalités de traçabilité et de respect des exigences de l'Eco-Organisme CITEO.
- Les prix proposés et formules de rachat des matières :
 - o Le prix « plancher » proposé ;
 - o La formule de révision mensuelle ;
 - o Les références exactes du ou des indices de révision, et leur valeur connue au 1er novembre 2022 (valeurs « zéro ») ;
 - o Le prix de base, valeur novembre 2023 ;
 - o Les modalités de réfaction appliquée au prix de rachat en cas de reprise de lot non conforme ;
 - o Une évolution rétrospective des prix de reprise proposés (prix et tableaux récapitulatif des indices) sur les 12 derniers mois.

Le contrat est passé pour une durée trois ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les offres étaient à déposer à S3T'ec pour le **21 novembre 2023**.



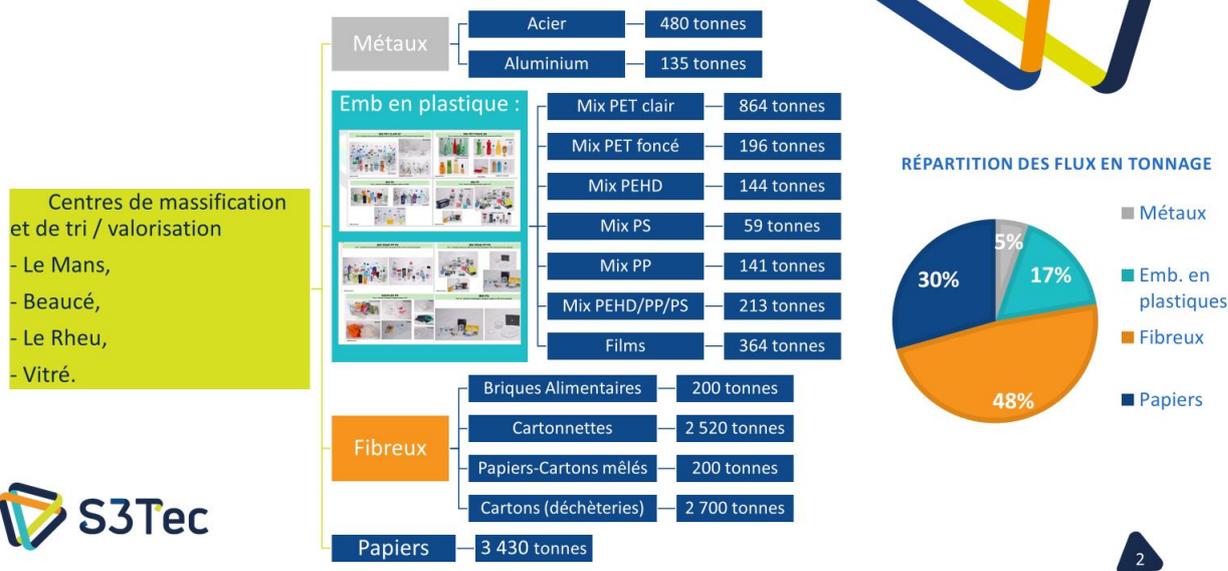
Reprise des matériaux issus du tri

Valorisation des papiers et emballages

13/12/2023



Matériaux valorisables



Mme LEBRUMAN signale qu'il y a plusieurs contrats de reprise de matériaux :

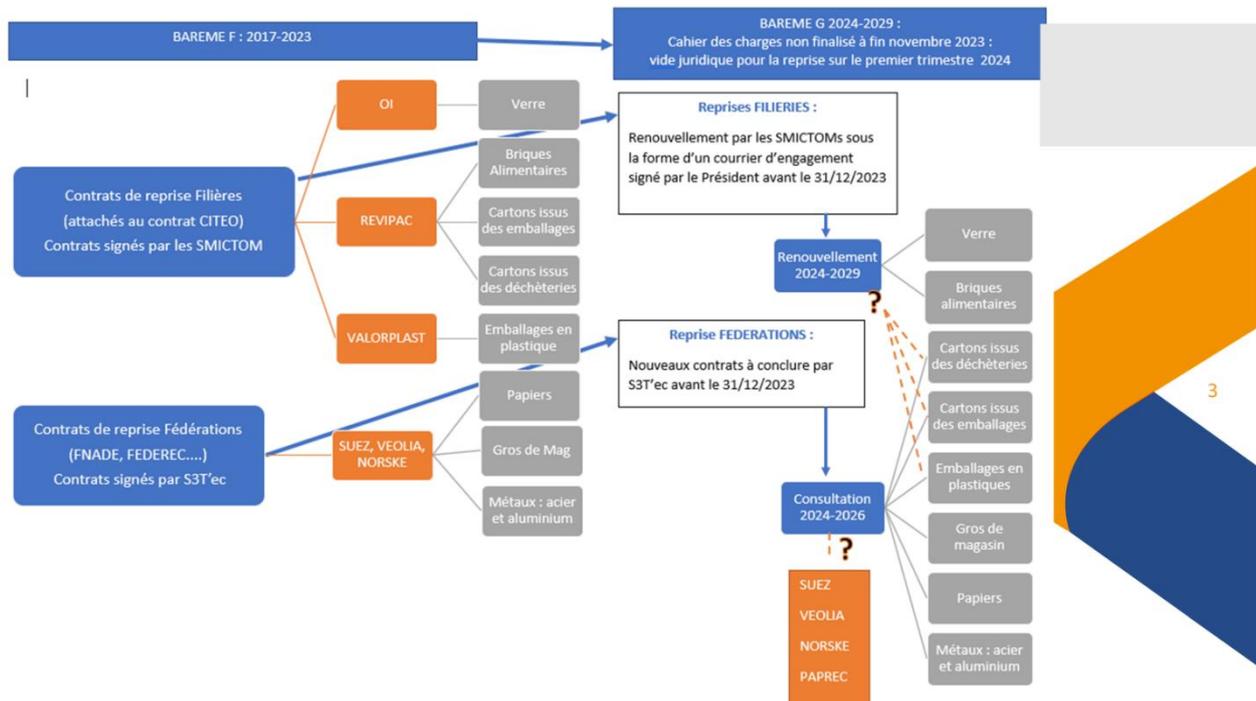
- Contrat de reprise rattaché par le contrat CITEO détenu par les 2 syndicats de base (permet d'obtenir des soutiens par rapport aux tonnages collectés)
- Contrat de reprise Fédération (domaine concurrentiel), sociétés privées qui proposent la reprise des matières

Pour le verre, on conserve OI Manufacturing puisque c'est le seul repreneur pour le verre.

Les contrats de reprise filière CITEO seront à validés par les SMICTOM.

Les contrats de reprise Fédération sont à validés par S3T'ec.

Le barème G est toujours en cours. Le cahier des charges a été publié le 07 décembre 2023 pour un renouvellement au 1^{er} janvier 2024. Par conséquent, les éco-organismes tels que CITEO ou d'autres n'ont pas eu le temps de répondre depuis le 07 décembre pour un renouvellement au 1^{er} janvier 2024.



Consultation Fédération/Filière

Les papiers

Les emballages en plastique

Les fibreux : cartons, cartonnets, papiers-cartons mêlés (*Gros de Mag*)

Les métaux : acier et aluminium





- **Techniquement :**
 - SUEZ : Destination Allemagne, AUTRES repreneurs : GOLBEY (Norske)
 - Offre de ferroutage pour NORSKE à hauteur de 85 % / Le Rheu + Vitré (pénalité si non a)
 - Accompagnement technique renforcé par NORSKE : repreneur et recycleur
- **Financièrement :**
 - Indices des négociants basé sur COPACEL et Usine nouvelle (variation)
 - Décotes pouvant être appliquées / offre de NORSKE (propositions de levée des décotes et offre de tri)

	NORSKE (SORTANT)	SUEZ	PAPREC	VEOLIA	NORSKE	NORSK 85% rail	NORSK 85% rail / 5 ans
Prix Plancher :	90 €	87 €	60 €	50 €	92 €	87 €	92 €
Prix moyen	124,23 €	137,83 €	122,90 €	136,15 €	128,23 €	123,92 €	128,23 €
Reprise moy	426 112 €	472 760 €	421 563 €	467 008 €	439 832 €	425 056 €	439 832 €

- Synthèse financière :

Matière	Actuel	PAPREC	SUEZ	VEOLIA	NORSKE	NORSKE - rail
Papiers	426 111 €	421 562 €	472 760 €	467 008 €	439 832 €	425 056 €



Mme LEBRUMAN rappelle que pour les contrats de reprise, il s'agit d'une recette. Par conséquent, il n'y a pas à suivre une procédure de consultation comme pour les marchés publics.

Pour le papier, Mme LEBRUMAN souligne que NORSK qui est le repreneur est aussi le recycleur. Il propose dans leur offre du ferroutage de CESSON SEVIGNE à NANCY pour transporter le papier sur leur centre de GOLBEY (intéressant en termes de bilan carbone). Cela concerne le Papier trié à VITRE mais aussi les papiers qui sont triés dans les sacs jaunes chez PAPREC au Rheu.

M. CARRE demande comment est acheminé le papier de Vitré à CESSON ? Mme LEBRUMAN répond que les papiers de VITRE sont directement transportés par camion sur la plate-forme LAHAYS à CESSON SEVIGNE pour le ferroutage. C'est le repreneur qui vient chercher les papiers directement chez PAPREC au RHEU. En effet, le contrat de reprise du papier NORSK comprend aussi le transport (est bien compris dans l'offre de prix). De plus, ce qui est intéressant c'est que NORSK vient régulièrement donner des conseils aux trieurs sur le tri des papiers au centre de transfert et valorisation matières de VITRE.

De plus, NORSK applique des décotes s'il y a des défauts de qualité et propose des solutions alternatives dans le cadre d'une panne du tri des bornes par exemple.

En financement, on a fait des calculs en fonction des variations, mais des 12 dernières variations car nous ne connaissons pas les 12 prochaines (Usine Nouvelle). Pour information, ce sont les entreprises privées qui fixent les variations pour les indices Usines Nouvelles : elles peuvent très bien les envoyer à la hausse comme à la baisse).

Ici, l'offre de reprise de VEOLIA est supérieure mais l'offre de NORSK propose de faire tous nos transports sur rail à hauteur de 85% et ont aussi engagé une pénalité s'il ne réalise pas ce ferroutage à 85% (il propose malgré tout un prix intéressant).

M. CARRE demande quelle est la différence entre NORSK SORTANT et NORSK RAIL rail dans le tableau ?

Mme LEBRUMAN répond :

- NORSK SORTANT c'est le contrat que l'on a aujourd'hui,
- l'offre NORSK, c'est l'offre sur 100% route
- NORSK 85% rail, c'est l'offre sur 3 ans à 85% du transport sur rail

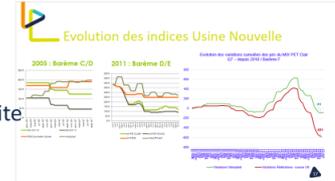
- NORSK 85% rail/5 ans, c'est l'offre sur 5 ans à 85% du transport sur rail

Elle propose de retenir l'offre de NORSK sur 5 ans à 85% du transport sur rail.

M. BOUDET (DT FOUGERES) est favorable pour retenir cette offre qui a un prix plancher à 92 €



Les emballages en plastique



- **Techniquement :**
 - Destination à plus de 70% en France
 - Offre de ferroutage (et maritime) pour VALORPLAST au départ du Rheu
 - Accompagnement technique renforcé pour VALORPLAST
- **Financièrement :**
 - VALORPLAST : Prix mutualisé incluant le transport (avec ferroutage)
 - Vigilance : forte variation des indices usine nouvelles (fixés par les repreneurs)
 - > à chaque renouvellement de barème : valeur haute qui baisse fortement ensuite
 - Décotes pouvant être appliquées par PAPREC sur les tonnages du Mans
 - Synthèse financière :

	Mix PET Clair - Q7		Mix PET Foncé - Q8		Mix PEPPPS		Mix PEHD		Mix PP	
	PAPREC	VALORPLAST	PAPREC	VALORPLAST	PAPREC	VALORPLAST	PAPREC	VALORPLAST	PAPREC	VALORPLAST
Prix Plancher	160 €	140 €	70 €	70 €	60 €	0 €	90 €		50 €	60 €
Prix moyen	674,77 €	441,31 €	240,54 €	103,31 €	221,31 €	57,15 €	328,46 €	207,92 €	244,38 €	159,85 €
Reprise moy	582 848€	381 190 €	47 125 €	20 239 €	47 106 €	47 106 €	47 140€	19 088 €	34 468 €	22 545 €

Matière	Tonnage	Prix Moy Actuel	Filière	PAPREC
Emb. en plastiques	1 980' T	477 903 €	477 903 €	758 686 €



Mme LEBRUMAN mentionne que VALORPLAST propose aussi une offre de ferroutage et maritime au départ du RHEU via Montoir de Bretagne.

Les repreneurs sont à + 85% en France et ensuite la destination des matériaux est notamment en Espagne puis Allemagne. Cela reste limitrophe mais il n'y a pas assez de débouché.

PAPREC propose surtout ses usines qui sont réparties en France. Pour information, VALORPLAST aussi apporte les matériaux dans les usines de PAPREC. L'avantage de VALORSPLAST c'est qu'il possède d'autres usines qui leur permettent de jongler.

VALORSPLAST aussi accompagne d'une façon importante le syndicat : notamment, dans le cadre du partenariat pour la valorisation du plastique rigide pour lequel il conseille régulièrement.

Aussi, l'intérêt de VALORSPLAST c'est qu'il permet de développer des filières de proximité. En fonction du tonnage et du gisement, ils peuvent ajuster les destinations (exemple avec l'envoi des PVC sur un site de BAIS en janvier prochain)

M. BOUDET (DT FOUGERES) demande qu'est-ce qu'on a aujourd'hui ?

Mme LEBRUMAN répond que l'on est sur un prix moyen de 477 903 €. Ce serait une continuité et après, tout dépend du tonnage.

Mme DUSSOUS souligne que PAPREC les recycle lui-même dans ses usines.

Mme LEBRUMAN fait part que VALORSPLAST emmène aussi dans ses usines. D'autre part, PAPREC applique des décotes mais pas VALORPLAST.

M. STEPHAN demande quels sont les prix plancher ?

Mme LEBRUMAN répond, par exemple, que pour le PET clair (matière majoritaire) c'est 140 € pour VALORPLAST et 160 € pour PAPREC

M. STEPHAN souligne que tout à l'heure on valorisait le prix plancher pour être sûr mais là on fait l'inverse : il faut faire attention au discours. Il a rencontré VALORPLAST et ils sont très bien.

Mme DUSSOUS répond qu'il faut partir chez PAPREC . Il n'y a pas à tergiverser.

Mme LEBRUMAN indique que c'est pour une période de 3 ans.

M. BOUDET (DT FOUGERES) constate que la différence est quasiment un tiers du montant de la RE à 13%

Mme LEBRUMAN fait part qu'en effet c'est difficile à calculer sur ce niveau d'indice puisque l'on ne connaît pas les indices de demain ; au vu des autres années, le niveau d'indice baisse à chaque renouvellement de barème, ce prix attractif aujourd'hui nous ne savons pas s'il serait la réalité demain.

Mme DUSSOUS répond qu'il rejoindrait peut-être l'autre et l'on aura gagné un peu d'argent.

M. TESSIER (DT PIRE) indique que cela peut remettre en question VALORPLAST et s'interroger.

M. BOUDET (DT FOUGERES) propose que l'on puisse dire à PAPREC qu'on les choisit mais qu'on sera vigilant à la capacité de nous afficher un chiffre la fin du contrat.

M. HEULOT (DS VITRE) demande si en termes de décote potentielle avez-vous fait des simulations ?

Mme LEBRUMAN répond par la négative car il est difficile de prévoir les anomalies. AU SMICTOM du Pays de Fougères, en 2005, on avait testé avec SUEZ.

M. BOUDET (DT FOUGERES) demande si le montant indiqué est annuel ou c'est sur la durée du marché ?

Mme LEBRUMAN répond que c'est annuel.

M. HEULOT (DS VITRE) demande s'il y a un impact carbone ?

Mme LEBRUMAN répond par l'affirmative pour VALORPLAST : sur 50 camions, 38 seraient détournés via le ferroutage (Economie de 70% d'émission de Co2, et 49 % de consommation d'énergie)

M. HEULOT (DS VITRE) s'interroge sur les incidences en termes de fonctionnement si l'on passe de VALORSPLAST à PAPREC ?

M. LEBRUMAN indique que l'on aura moins d'accompagnement technique, ce sera plus sur de la « négociation », et il faudra plus surveiller les différentes décotes dans les usines.

M. BESNIER mentionne que PAPREC va se staffer. On aurait voulu faire des marchés sur 6 mois sauf que VALORSPLAST est coincé sur 3 ans par le marché CITEO. Ils font les mêmes prix sur toute la France, soit zéro bénéfice sur les prix. Aujourd'hui, en décembre, tous les SMICTOM de France ont les mêmes prix. Ce qui n'est pas le cas de PAPREC.

Aussi, Il mentionne que le SMICTOM du Pays de Fougères a fait le choix de prendre SUEZ au lieu de VALORSPLAST mais ils ont perdu de l'argent par rapport à l'offre de VALORSPLAST.

Mme DUSSOUS demande si cela concerne les emballages plastiques triés chez PAPREC. Mme LEBRUMAN répond que c'est tous les emballages plastiques (trié sur PAPREC-Le Rheu et sur SUEZ-Le Mans).

La plupart des collectivités en Bretagne, ont renouvelé le contrat de reprise et ont reçu la proposition de PAPREC : tout le Finistère a choisi VALORSPLAST, idem pour les Côtes d'Armor, malgré ce prix de reprise à la hausse. Sachant qu'elle apporte quand même une garantie de tarif et d'enlèvement.

Les décotes peuvent être appliquées facilement par PAPREC (notamment sur le Mans qui n'est pas un site PAPREC).

D'autant plus que sur l'usine du MANS, la mise en place du «flux développement » au cours de 2024 : entrainera une reprise de ce flux à zéro (c'est CITEO qui reprendrait ce flux-là). Ce sera mal trié mais c'est une obligation. Dès 2024, on n'aura plus ces recette-là du fait qu'il y aura un flux qui sera parti avec un mixte.

M. BESNIER demande, si l'on nous enlève une grosse partie en 2024 pourquoi ne pas profiter dès 2024 pour en prendre plus ?

Mme LEBRUMAN répond que l'on n'aura pas le même prix de reprise.

Mme MURET-BAUDOIN (DT NOYAL SUR VILAINE) constate que la différence est conséquente mais aurait-on une aussi grande decote ?

Mme LEBRUMAN indique que l'on n'aura pas ces tarifs-là, cela va baisser. En effet, elle explique que l'on doit respecter les PTM (Prescriptions Techniques Minimum), c'est pourquoi on pourrait avoir des pénalités si on ne les respecte pas.

Mme DUSSOUS demande si on aura les mêmes choses que l'on choisisse PAPREC ou VALORSPLAST ?

Mme LEBRUMAN répond par l'affirmative mais on ne les voit pas, elles sont fondues dans l'offre.

Mme MURET-BAUDOIN (DT NOYAL SUR VILAINE) constate qu'ils nous font miroiter quelque chose que l'on n'aura jamais mais malgré tout si on met toutes les décotes, on est à 2 tiers....

Mme LEBRUMAN répond qu'on espère qu'ils conservent les prix plancher qu'ils ont annoncés.

M. HEULOT (DS VITRE) demande si PAPREC ne veut pas tuer le marché pour être en monopole derrière ?

M. STEPHAN répond que l'on travaille déjà avec PAPREC pour la collecte sélective. on ne voit pas pourquoi on refuserait une proposition de ce type.



- **Techniquement :**

- VEOLIA, : destination principale Espagne, SUEZ et PAPREC : destination principale France (+ Belgique et Allemagne)
- peu de différence entre les offres

- **Financièrement :**

		SUEZ (SORTANT)	VEOLIA	PAPREC	SUEZ
ACIER	Prix Plancher :	55 €	50 €	70 €	80 €
	Prix moyen	88,00 €	178,00 €	185,92 €	195,00 €
	Reprise moy	42 240 €	85 440 €	89 240 €	93 600 €
ALU	Prix Plancher :	350 €	220 €	280 €	420 €
	Prix moyen	679,38 €	718,55 €	695,77 €	755,61 €
	Reprise moy	91 716 €	97 005 €	93 929 €	102 007 €

- Synthèse

Matière	Tonnage	Actuel	PAPREC	SUEZ	VEOLIA
Ferreux	615' T	133 956,35 €	183 168,66 €	195 607,34 €	182 444,56 €



Mme LEBRUMAN propose de retenir l'offre de SUEZ avec des prix plancher proposés honorables.

M. BOUDET (DT FOUGERES) mentionne toutefois que les sociétés peuvent demander à rencontrer le syndicat en disant qu'ils baissent les prix plancher.

M. STEPHAN demande si l'on peut dénoncer le contrat si c'est le cas ?

Mme LEBRUMAN répond par l'affirmative mais on ne pourra pas rejoindre VALORPLAST avant la fin des 3 ans, étant donné qu'il est affilié à CITEO avec une clause de fin de contrat tous les 3 ans.

Il faut savoir que VALORPLAST est une société à but non lucratif contrairement à PAPREC.

Mme DUSSOUS fait remarquer que c'est difficile de choisir : on n'a pas tous les tenants et aboutissants, on doit voter pour 3 ans, notamment pour le plastique avec CITEO qui tient les rênes .

M. STEPHAN annonce que l'on ne sera peut-être plus avec CITEO l'an prochain ?

L'offre de SUEZ est retenue.

Les fibreux



- **Techniquement :**
 - VEOLIA : destination principale Espagne, PAPREC et SUEZ : destination principale France
 - pas de reprise des Emballages liquides Alimentaires (ELA) / VEOLIA et SUEZ => REVIPAC et pas de reprise du papiers-cartons mêlés par REVIPAC -> contrat fédération nécessaire
- **Financièrement :** décotes pouvant être appliquées / offre filière de REVIPAC, SUEZ et PAPREC propose des indices + stable (50% COPACEL et usine nouvelle)

	REVIPAC (SORTANT)	VEOLIA	PAPREC	SUEZ
5.02	Prix Plancher : 0 €	40 €	35 €	30 €
	Prix moyen 45,87 €	80,44 €	69,80 €	86,30 €
	Reprise moy 115 600 €	202 717 €	175 896 €	217 486 €
1.05	Prix Plancher : 0 €	55 €	50 €	40 €
	Prix moyen 45,87 €	99,17 €		93,94 €
	Reprise moy 210 139 €	267 749 €	240 155 €	253 634 €
1.02	Prix Plancher : 5 €	5 €	15 €	13 €
	Prix moyen 11,15 €	47,24 €	59,65 €	47,65 €
	Reprise moy 2 231 €	9 449 €	11 930 €	9 530 €

Matière (avec ELA)	Actuel	Filière	PAPREC	SUEZ	VEOLIA
Fibreux 5 620' T	337 788 €	337 788 €	430 981 €	483 250 €	482 514 €



Mme LEBRUMAN indique qu'on restera en reprise avec REVIPAC (reprise filière) pour les emballages des liquides. Elle propose de choisir l'offre de SUEZ pour les fibreux et apporte des garanties supplémentaires : le prix plancher a été renégocié.

Mme DUSSOUS et M. BOUDET (DT FOUGERES) remarquent que c'est l'offre de VEOLIA qui propose le meilleur prix plancher ?

En effet, Mme LEBRUMAN souligne que la société SUEZ a un meilleur prix moyen, et les deux sociétés SUEZ et PAPREC proposent des indices plus stables que VEOLIA. Aussi, autant VEOLIA propose une destination en Espagne que PAPREC et SUEZ qui proposent des destinations principales en France. Sur l'évolution des tarifs, ils restent sur la même évolution.

L'offre SUEZ est retenue.

AU REGARD DES OFFRES RECUES, LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A DEBATTRE SUR LES CONDITIONS PROPOSEES PAR LES DIFFERENTS CANDIDATS ET A SE PRONONCER SUR LES OFFRES A RETENIR POUR LES 3 ANNEES A VENIR.

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE RETENIR** les offres suivantes :
 - L'offre de la société « SUEZ » pour les Emballages ménagers en Acier,
 - L'offre de la société « SUEZ » pour les Emballages ménagers en Aluminium,
 - L'offre de la société « PAPREC » pour les Emballages ménagers en plastiques (dont ECT),
 - L'offre de la société « SUEZ » pour les Papiers déclassés, dits « Gros de magasin »,
 - L'offre de la société « NORSKE » pour les Papiers et Journaux, revues, magazines ;
 - L'offre de la société « SUEZ » pour les Cartons et cartonnettes,

- **D'AUTORISER** la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant, avec :
 - La société « SUEZ » pour les Emballages ménagers en Acier, pour une durée de trois ans,
 - La société « SUEZ » pour les Emballages ménagers en Aluminium, pour une durée de trois ans,
 - La société « PAPREC » pour les Emballages ménagers en plastiques (dont ECT), pour une durée de trois ans,
 - La société « SUEZ » pour les Papiers déclassés, dits « Gros de magasin », pour une durée de trois ans,
 - La société « NORSKE » pour les Papiers et Journaux, revues, magazines, pour une durée de 5 ans,
 - La société « SUEZ » pour les Cartons et cartonnettes, pour une durée de trois ans.

Présents : 22
Pouvoir : 3
Abstention : 1
Nombre de votants : 24
Nombre de voix pour : 24
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,

Isabelle DUSSOUS

D – RENOUELEMENT DU CVED

Question 10 – Marché pour une assistance technique, financière et juridique pour l'étude et la passation d'un contrat de traitement des déchets ménagers et assimilés du syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés Vitré-fougères

La Présidente expose :

Le syndicat a signé en 2020, un contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage technique, financière et juridique pour l'étude et la passation de son prochain marché d'exploitation et de renouvellement de son CVED.

Les cabinets d'études retenus en 2020, et toujours en mission à ce jour sont : SAGE pour le Lot 1, EARTH AVOCATS pour le Lot 2.

Leurs missions se décomposent comme suit :

LOT 1 Assistance technique et financière

- Tranche ferme : assistance pour la consolidation de l'Environnement technico-économique du contrat ; Assistance pour l'étude et la définition de la nature du contrat et du périmètre du marché ;
- Tranche conditionnelle 1 : Assistance pour la préparation et la procédure de consultation publique ;
- Tranche conditionnelle 2 : Assistance pour la constitution de dossiers de réponse à l'appel à projet CSR de l'ADEME 2021

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 130 750 €
- Montant TTC : 156 900 €

LOT 2 Assistance juridique

- Tranche ferme : assistance pour l'étude et la définition de la nature du contrat et du périmètre du marché ;
- Tranche conditionnelle 1 : Assistance pour la préparation et la procédure de consultation publique ;

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 37 000 € HT
- Montant TTC : 44 400 € TTC

Au cours de la procédure de passation de la future DSP d'exploitation et renouvellement du CVED, il est apparu que des ajustements devaient être faits pour prendre en compte les évolutions proposées par les candidats. (en annexe de l'ordre du jour page 19)

Le syndicat S3T'ec a donc sollicité les deux Assistants dans le cadre de travaux complémentaires en lien avec ces évolutions :

Pour le LOT 1 : Assistance technique et financière

Missions complémentaires sollicitées :

- La rédaction d'un rapport à présenter au Directeur Départemental des Finances Publiques en vue de solliciter une dérogation à la durée maximale de 20 ans prévue par les textes réglementaires pour une concession. La durée serait portée à 25 ans. Le rapport doit présenter les justifications techniques, économiques et juridiques de la demande de dérogation. Le temps à y consacrer est de 2,5 jours pour un montant de 2 400 €HT.
- La présence de Finance Consult pour le 3ème de tour de négociation prévu avec les deux candidats. Seuls deux tours de négociation étaient prévus pour l'AMO Financier. Le temps à y consacrer est de 2 jours pour un montant de 2 000 €HT.

Ces prestations n'étaient pas prévues initialement au marché.

Montant de l'avenant 3 proposé : (joint à l'ordre du jour page 21)

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 4 400 €
- Montant TTC : 5 280 €
- % d'écart introduit par l'avenant 3 : 3,4%

Rappel montant marché lot 1 avec avenants n° 1 et 2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 152 625 €
- Montant TTC : 183 150 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 157 025 €
- Montant TTC : 188 430 €
- % d'écart introduit par l'ensemble des avenants : 20,1%

Pour le lot 2 : Assistance juridique

Missions complémentaires sollicitées :

- Etude et élaboration des aspects juridiques du dossier de demande de prolongation de la durée de la DSP à 26 ans auprès de la préfecture et de la DRFIP ;
- Préparation et participation à une audition non prévue des candidats du 25 octobre 2023 ;
- Etude des conditions d'un éventuel octroi de subventions/dotations qui pourraient être versées par des acteurs publics locaux au S3T'ec pour le financement du projet ;
- Etude de la légalité d'appels de flux de la section investissement des budgets des deux SMICTOM adhérents vers la section investissement du budget du S3T'ec ;
- Ensemble des recherches, analyses, entretiens téléphoniques et réunions de travail internes nécessaires à la production des prestations susvisées.

Montant de l'avenant 2 proposé : (joint à l'ordre du jour page 25)

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 10 000 €
- Montant TTC : 12 000 €
- % d'écart introduit par l'avenant 2 : 27,03 %...

- Rappel montant de l'avenant 1 :
- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 5 000 €
- Montant TTC : 6 000 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 13,51 %.

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 52 000 €
- Montant TTC : 62 400 €
- % d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : 40,54 %...

Mme DUSSOUS souligne qu'elle en a fait part au Sous-Préfet au préalable.

M. BOUDET demande si ce sont des avenants pour prolonger la durée ?

M. BESNIER répond que les contrats ne prévoyaient pas le 3^e tour de négociation, la création du dossier pour la demande de dérogation si la DSP passait en 25 ans, étudier la faisabilité des montages financiers notamment le transfert entre budgets d'investissement, et les demande de subvention EPCI (fond de concours)

Mme DUSSOUS annonce qu'elle a rencontré les 4 EPCI, il reste le Pays de Couasnon qui sera rencontré en janvier 2024.

Avec M. BESNIER, le projet a été présenté avec les contraintes, les points d'attention même si on n'a pas tous les budgets aujourd'hui.

Il est prévu de faire une rencontre avec LIFFRE pour leurs 3 communes.

Elle mentionne que dans les 4 EPCI, le projet a été très bien accueilli et tout le monde était assez conscient de la situation sur le CVED.

AU DES ELEMENTS PRESENTES, LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LES PROPOSITIONS D'AVENANT 3 DU LOT 1 ET D'AVENANT 2 DU LOT 2.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ADOPTER**
 - l'avenant 3 du lot 1 avec SAGE tel que présenté
 - l'avenant 2 du lot 2 avec EARTH AVOCATS tel que présenté
- **D'AUTORISER la Présidente, ou son représentant,**
 - à signer et notifier l'avenant 3 du lot 1 avec SAGE, ainsi que tout document s'y rapportant,
 - à signer et notifier l'avenant 2 du lot 2 avec EARTH AVOCATS, ainsi que tout document s'y rapportant,

Présents : 22
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,

Isabelle DUSSOUS

E – RESSOURCES HUMAINES

Question 11 – Convention de mise à disposition signée avec le SMICTOM Sud Est 35 – avenant n°2 à intervenir

La Présidente expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

La compétence « traitement » étant exercée auparavant au sein des SMICTOM, les agents qui travaillent pour le Syndicat de traitement sont mis à disposition par les SMICTOM au prorata des heures réellement affectées à la compétence « traitement », et ce depuis le 1er janvier 2019. (Cf délibération n°7 du 26 janvier 2022)

Vu la convention de mise à disposition signée avec le SMICTOM Sud Est 35 pour la mise à disposition des agents pour la période 2023-2025 portant sur les postes suivant et l'avenant intervenu depuis :

Poste	Grade	Durée
Responsable Finances-AG-RH	Attaché	8h30 semaine
Chargée de communication	Rédactrice principale de 1 ^{ère} classe	17h30 semaine
Assistante Finances RH	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	24h30 semaine
Assistante Administration Générale	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	17h30 semaine

Vu la demande formulée par le Syndicat des Eaux des portes de bretagne sur un temps de mise à disposition supplémentaire de la Chargée de communication et l'accord de l'agent, il est proposé de diminuer le temps agent mis à disposition d'S3T'EC comme suit :

Poste	Grade	Durée
Chargée de communication	Rédactrice principale de 1 ^{ère} classe	14h semaine

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR L'AVENANT 2 A INTERVENIR A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SIGNEE AVEC LE SMICTOM SUD EST 35. (JOINT A L'ORDRE DU JOUR)

Au vu des éléments présentés,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le projet d'avenant 2 tel que présenté,
- CHARGE la Présidente de l'exécution de la présente délibération,
- AUTORISE la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant 2 à la convention de mise à disposition des agents à intervenir avec le SMICTOM SUD EST 35, ainsi que tout document s'y rapportant,

Présents : 22
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,

Isabelle DUSSOUS

L'ordre du jour étant épuisé, Madame DUSSOUS remercie les délégués et clôt la séance.

Madame DUSSOUS Isabelle ;
Présidente S3T'ec

Monsieur TESSIER Allain,
Secrétaire de Séance